CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Hauts-de-Seine / Nanterre

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

2017 EN BREF 4
LES CHIFFRES CLÉS 2017 5
LES FAITS MARQUANTS 2017 6
DONNER LE TON 9
COMMUNIQUE DE PRESSE 10
TÉMOIGNAGES 12
ACTIVITÉ(S) 15
1.INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES 21
Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit 21
Analyse des permanences 29
Analyse statistique de l'activité au siège 33
2.ACTIONS COLLECTIVES 37
3.SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES 44
L'accompagnement juridique des victimes 45
La consultation psychologique 48
La formation des professionnel-les 52
La prise en charge des auteurs de violences conjugales 53
L'analyse des ordonnances de protection 2016 58
PROJETS 60
1.Lutte contre le sexisme 61
2.Jeunes et citoyens 64
3.Femmes Citoyennes et Actives 66
4.Les projets portés par l'UD 69
PERSPECTIVES 77
Union départementale des CIDFF 78
Droits des étrangers 78
Cyberviolences 78
Violences sexuelles 78
Permanences pour les enfants exposés aux violences 78
Groupes de paroles 78
Violences au travail 78
Jeunes et Femmes 79
Prise en charge des auteurs 79

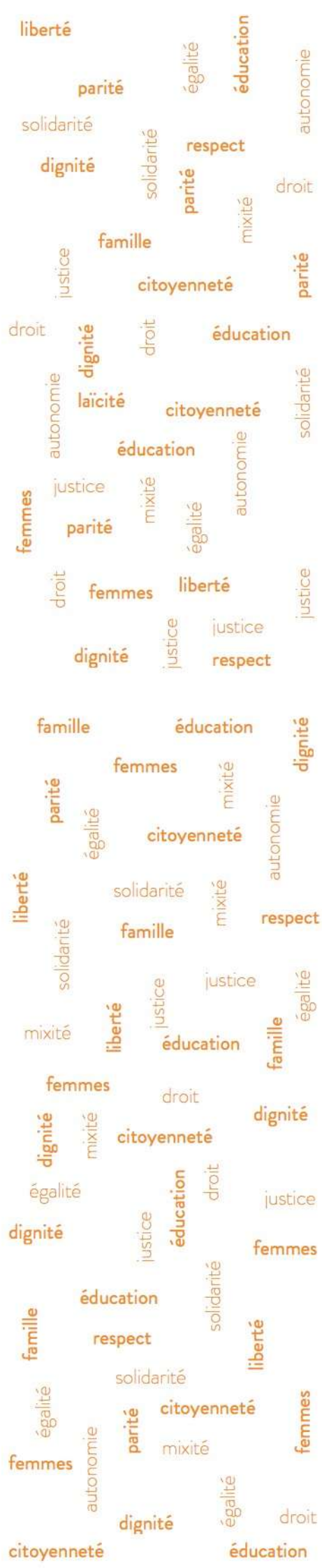

01

2017 EN BREF

LES CHIFFRES CLÉS 2017

6

JURISTES
Mobilisées sur la question du droit des femmes

1

PSYCHOLOGUE
Spécialisée sur la question des violences (victimes/auteurs)

26 246

DEMANDES TRAITÉES
Au cours des entretiens individuels

37

PERMANENCES
Au sein de 10 communes du Nord des Hauts-de-Seine

9 644

PERSONNES INFORMÉES
Au total sur l'année 2017

6 093

ENTRETIENS INDIVIDUELS
72% de femmes parmi les personnes reçues

1403

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
Reçues, informées, écoutées et accompagnées

225

INFORMATIONS COLLECTIVES
Délivrées au sein de centres sociaux, des associations, d'établissements scolaires ou auprès de professionnel-les

3551

PERSONNES SENSIBILISÉES COLLECTIVEMENT
Dans le cadre d'informations collectives, de formations ou d'actions de prévention

LES FAITS MARQUANTS 2017

- **Augmentation des demandes**

Augmentation des sollicitations des profesisonnel-les et du public, notamment en matière de viols et agressions sexuelles en fin d'année 2017.

- **Baisse des subventions**

Le CIDFF, comme toutes les associations de promotion des droits des femmes, a subi une baisse de subventions importante en 2017, obligeant le CIDFF à réduire le nombre d'heures de permanences au siège mais aussi au TGI.

- **Augmentation du nombre de permanences**

Ouverture de nouvelles permanences : Clichy, Colombes

- **Un travail toujours plus complexe**

Des demandes multiples: besoin d'informations juridiques se mêlant à des demandes sociales (hébergement, soutien financier, soutien psychologique …) et à un besoin croissant d'accompagnement dans les démarches juridiques et administratives, non recours aux droits sociaux.

Un public toujours plus précaire : absence de toute ressource, isolement, situation irrégulière.

De plus en plus de demandes en droit des étrangers, qui nécessitent un accompagnement renforcé et des démarches complexes dans des délais contraints.

- **La création d'un service de soutien psychologique**

Le CIDFF a ouvert une consultation psychologique pour les femmes en difficulté, en soutien à d'autres associations afin d'apporter une réponse globale notamment aux femmes victimes de violences.

- **Des difficultés persistantes**

Des difficultés à porter plainte, à obtenir une ordonnance de protection. Un traitement des plaintes et une réponse pénale toujours trop longs. Des services spécialisés saturés. Une augmentation de l'agressivité du public qui s'explique par une précarisation des situations, générant stress et angoisse par la difficulté croissante d'accès aux services publics et les disfonctionnements auxquels le public est de plus en plus confronté, l'exigence de plus en plus de pièces justificatives non obligatoires, la fermeture des bureau d'accueil du public...

- **Rafraichissement du local**

L'équipe du CIDFF s'est mobilisée tout un week-end pour repeindre le local associatif. Le CIDFF offre désormais un local accueillant pour le public et des conditions de travail améliorées pour l'équipe.

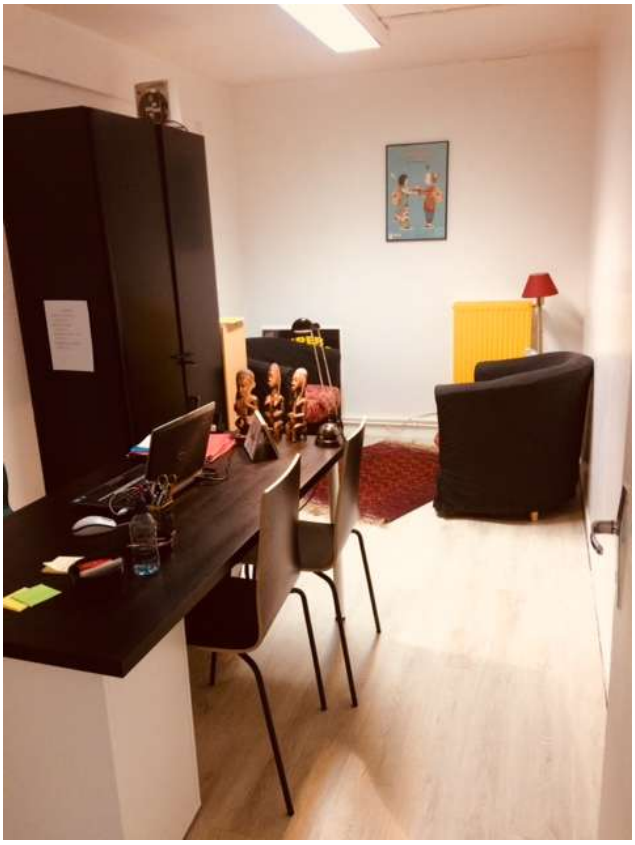

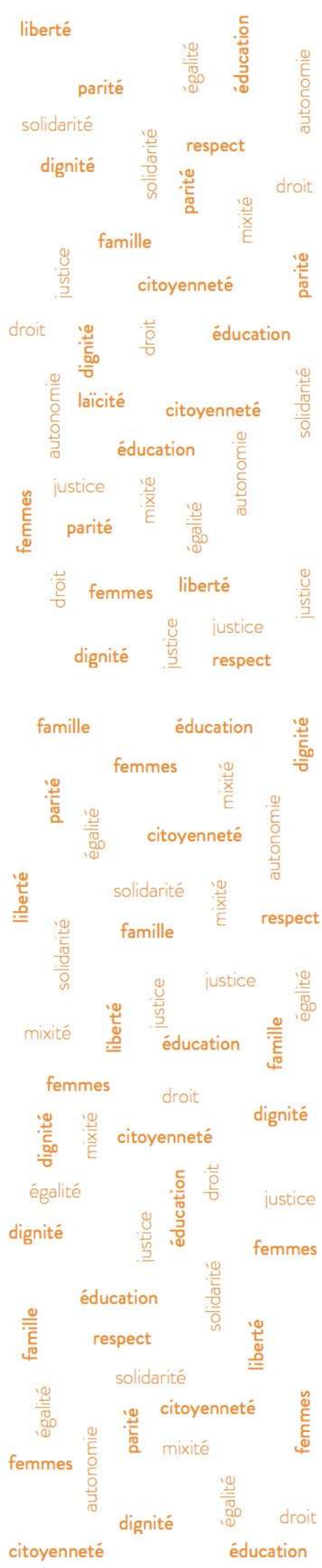

02

DONNER LE TON

COMMUNIQUE DE PRESSE

Procès de Pontoise : l'urgence de préciser la loi !

Mardi 26 septembre 2017, le CIDFF de Nanterre découvre la polémique autour du procès d'un homme de 28 ans qui a eu une relation sexuelle avec une petite fille de 11 ans. Le problème c'est qu'il est poursuivi par le parquet pour "atteinte sexuelle sur mineure" et non pour "viol".

L'homme aurait abordé la petite fille à plusieurs reprises à la sortie du collège. Il lui aurait demandé de le suivre, lui imposant une fellation ainsi qu'un rapport par pénétration ; d'abord dans la cage d'escalier de l'immeuble puis chez lui.

Le parquet a présumé que les conditions posées par l'article 222-23 du Code pénal qualifiant le viol n'étaient pas réunies. Aucune « *violence, contrainte, menace ou surprise* » n'auraient pu être caractérisées par le Parquet et dès lors, l'enfant aurait consenti à avoir ces relations sexuelles.

Par conséquent, la seule qualification pénale possible pour le Parquet était celle de l'atteinte sexuelle sur mineure définie à l'article 227-25 du code pénal comme « *le fait par un majeur d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de 15 ans* ».

Tout cela illustre combien les mécanismes en jeu dans les agressions sexuelles sont méconnus et à quel point la loi doit être modifiée !

D'abord, la police s'est étonnée de la réaction de la victime qui n'aurait pas su manifester clairement son désaccord. Or l'enfant, sidérée par l'agression, n'était pas à même de se défendre ni de protester. On trouve là les caractéristiques typiques des conséquences du trauma qu'engendre un viol: peur, honte, sidération, dissociation afin de s'anesthésier,... Les changements qu'imposent l'entrée dans l'adolescence et les remaniements tant physiques que psychiques rendent une petite fille de 11 ans particulièrement vulnérable au désir prédateur d'un agresseur de 28 ans.

Il est ainsi fréquent que les victimes, qu'elles soient mineures comme majeures, ne soient pas en capacité de crier, de se débattre ni même de prononcer le moindre mot***. "Céder ne veut pas dire consentir !"*** disait Gisèle Halimi en 1978. A croire que les mentalités d'hier sont encore bien tenaces...

En outre, les enfants sont par nature inconscients. C'est bien pour cela que le rôle des adultes est de leur rappeler ce qui est bon pour eux. Pour l'enfant, l'adulte détient une autorité légitime. Lorsque ce dernier lui propose quelque chose, l'enfant ne peut pas spontanément imaginer que l'adulte lui veut du mal.

C'est pourquoi, dans un rapport sexuel entre adulte et enfant, il apparait illégitime de présumer d'un consentement. Comme le théorisait Sàndor Ferenczi en 1932, entre l'adulte et l'enfant, il y a "confusion de langue". L'adulte s'adresserait à l'enfant dans une langue de passion, empreint de sexualité inconsciente, là où l'enfant n'entendrait qu'un langage de tendresse, incapable dès lors d'élaborer le contenu des messages reçus. Là se situe la confusion. Non seulement l'enfant et l'adulte ne parlent pas la même langue mais le langage de l'adulte, en dehors de tout acte, peut se révéler traumatisant pour l'enfant. Il semblerait ici que l'on est considéré que l'enfant et l'adulte parlaient bien la même langue.

On voit bien dans cette affaire, la persistance des mécanismes de domination masculine. L'homme de 28 ans - lui-même père d'un enfant de 9 ans - explique que la jeune fille était pubère. Alors que l'âge de la puberté ne fait qu'avancer (à cause des pesticides et autres perturbateurs endocriniens présents dans notre alimentation), va-t-on permettre que des enfants de primaire, de 8/9 ans, aient des rapports sexuels avec des adultes ?

Le deuxième argument avancé par la défense est celui selon lequel la petite fille « n'avait pas froid aux yeux ». Le contrôle du corps et de la sexualité des femmes et des filles est une fois de plus sur le devant de la scène. Et c'est encore à la femme, la jeune fille et l'enfant qu'incombe la responsabilité du viol. Vue comme une « fille facile », l'homme peut donc s'autoriser à faire ce qu'il veut avec une enfant, réduite dès lors au statut d'objet sexuel.

La loi française – contrairement à de nombreux pays[1] - ne prévoit pas d'âge en dessous duquel il existe une présomption irréfragable d'absence de consentement de l'enfant mineur victime d'actes sexuels.

La Cour de cassation a eu à se prononcer sur cette question à maintes reprises. Après avoir d'abord strictement interdit que la violence ou la contrainte puisse se déduire du fait que la victime était mineure de 15 ans [...][2], elle n'a fait que concéder que *« l'état de contrainte ou de surprise [puisse résulter] du* ***très jeune âge*** *des enfants qui les rendait incapables de réaliser la nature et la gravité des actes qui leur étaient imposés »*[3].

La loi du 8 février 2010 est venue ensuite insérer dans le Code pénal l'article 222-22-1 et préciser ainsi que la contrainte morale *« **peut** résulter de la différence d'âge existant entre une victime mineure et l'auteur des faits **et** de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci exerce sur cette victime ».* Ces conditions cumulatives ont donc une portée très limitée.

Il est de la responsabilité du législateur de protéger les enfants victimes contre les prédateurs sexuels adultes. En droit, ainsi qu'en fait, aucun enfant ne devrait pouvoir être présumé consentant lorsqu'il a un rapport sexuel avec un adulte.

Car en effet, les mots ont une importance, ils disent le réel. Parler de viol, c'est reconnaitre la violence de l'agression. Quand un rapport sexuel imposé à une petite fille de 11 ans est requalifié en une simple atteinte sexuelle, la vérité est niée, la responsabilité de l'agresseur, atténuée. Or, la société a le devoir, par la voix du Parquet, de rappeler les interdits. Dans l'application de la loi, ce qui est primordial, ce n'est pas tant la sanction, que la portée symbolique de l'esprit de la loi. NON, avoir un rapport sexuel avec une enfant, ce n'est pas une « atteinte sexuelle ». C'est un viol. Peu importe le comportement de l'enfant. La responsabilité doit toujours peser sur l'adulte.

N'est-ce-pas le rôle de la loi de protéger les enfants et de fixer ce qui est interdit pour les adultes ?

Doit-on rappeler à la justice et à ceux qui l'incarnent: "*Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir*."[4]

Le CIDFF soutien donc les recommandations du HCE qui lance un appel à changer la loi pour mieux protéger les victimes mineures de viol.

[1] En Espagne et aux Etats-Unis, une telle présomption irréfragable de consentement est fixée pour l'enfant mineur de **moins de 12 ans** ; **moins de 14 ans** pour l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche ; **moins de 16 ans** pour l'Angleterre et la Suisse.

[2] Crim, 21/10/98 (98-83843) ; Crim, 10/05/01 (00-87659) et Crim, 14/11/01 (01-80865).

[3] Crim, 7/12/05 (05-81316).

[4] Montesquieu, *De l'esprit des lois*

TÉMOIGNAGES

“ *Véronique B, 42 ans, Victime de violences conjugales pendant 17 ans*

Avril 2016: *Madame B, mère de 4 enfants âgés de 6 à 16 ans, est reçue pour la première fois par une juriste du CIDFF de Nanterre. Sa fille de 13 ans a déclaré à l'école qu'elle "s'inquiétait pour sa mère, sa sœur et ses frères car son père faisait du mal à sa mère". Elle vient suite à son audition au commissariat pour envisager le divorce. Elle raconte les humiliations, le contrôle permanent, les dents cassées, la perte d'audition suite aux coups, la fracture du bras... Sans activité professionnelle, elle est totalement isolée, particulièrement fragilisée et terrorisée à l'idée d'engager des démarches.* ***L'emprise est totale.***

Les informations concernant la procédure pénale lui sont données et une demande d'aide juridictionnelle est constituée pour le divorce. Mais Madame ne revient pas aux rendez-vous fixés et ne donne pas suite aux appels de la juriste. La plainte ne donne rien car Madame fait obstruction à l'avancée de l'enquête. Elle nous explique avoir peur de lui et qu'en même temps, il y a une phase d' "accalmie".

Septembre 2016: *Nouvel épisode de violences. Son mari lui écrase la main dans la porte. Elle recontacte le CIDFF. Elle a toujours aussi peur et veut éviter les "conflits". Une réquisition du Parquet pour évaluation du retentissement psychologique par les UMJ est remise à Madame mais elle ne s'y rend pas. Une nouvelle fois, elle ne donne pas suite à nos appels.*

Décembre 2016: *Madame B. reprend contact. Elle est "à bout". Elle explique ne pas avoir pu se rendre aux convocations car elle subit des pressions quotidiennes et ne peut se déplacer librement.*

Mars 2017: *La procureure de la République décide d'une orientation vers un stage de responsabilisation des auteurs de violences. Madame et Monsieur sont chacun reçus - séparément - par l'équipe du CIDFF en charge de cette mesure.*

L'ancienneté et la gravité des violences sont confirmées lors des enquêtes sociales rapides diligentées par l'équipe du CIDFF qui en rend compte au Parquet. Une réorientation vers une citation devant le tribunal correctionnel est alors décidée par la Procureure. Monsieur est poursuivi pour violences habituelles sur sa conjointe.

Avril 2017 - Audience devant le tribunal correctionnel: Madame *B. se rend à l'audience et se constitue partie civile. Exceptionnellement, la juriste du CIDFF est présente à ses côtés pour la soutenir et rencontrer avec elle son avocat.*

Devant la Cour, elle peine à s'exprimer mais surmonte son angoisse. Elle ne regarde pas Monsieur. C'est trop difficile pour elle. Pour se défendre, il minimise, banalise ces actes.... Mais il est condamné par le tribunal.

Madame est soulagée. Pour la première fois depuis 17 ans, elle prend conscience que rien n'était de sa faute et que lui seul est coupable des violences qu'elle a endurées.

“

Sarah A., 26 ans, mariée de force et victime de violences conjugales

Mariée de force à 18 ans en Egypte, Madame A subit des violences conjugales dès le début de son mariage, son époux lui reprochant de ne pas obéir. Les coups et les insultes pleuvent si elle refuse de lui laver les pieds, de nettoyer la bouse de vache, si sa tenue vestimentaire ne lui convient pas, si elle met du rouge à lèvres … Les violences se poursuivent pendant les 2 grossesses. Sa famille ne la soutient pas. Elle espère échapper à ces violences en France et être soutenue par son frère. Mais les violences ne cessent pas. Au contraire, même après la naissance de sa fille, atteinte d'une maladie génétique grave, les violences perdurent.

Viols, coups de pied, menaces, insultes, humiliations…sont quotidiens jusqu'au jour où il la met dehors. Avec son jeune fils, elle trouve refuge chez une amie avant d'être hébergée par l'Escale.

Elle trouve le courage de déposer plainte, plusieurs fois et de se rendre au CIDFF pour obtenir des informations sur ses droits.

Son mari est condamné une 1ère fois à 2 mois avec sursis pour les coups, humiliations et menaces mais pas pour les viols! Cette condamnation ne l'arrête pas puisqu'il l'agresse de nouveau devant l'école, ce qui entraîne une 2nde condamnation à 3 mois fermes cette fois. Sorti rapidement, il se montre de nouveau agressif lors des visites à la fondation où est hospitalisée leur fille, donnant lieu à une saisine du juge des enfants. Madame A a peur mais elle se bat. Elle finit par obtenir une ordonnance de protection interdisant à Monsieur d'entrer en contact avec elle, attribuant à Madame l'autorité parentale exclusive sur les enfants, un droit de visite médiatisé à Monsieur et la délivrance d'un titre de séjour pour Madame. Grâce à la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions et le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions, elle arrive à recouvrer les dommages et intérêts accordés par le tribunal.

Le CIDFF l'a accompagnée et soutenue dans toutes ces démarches, en l'informant sur les actions judiciaires possibles et en l'aidant à constituer les dossiers permettant de faire valoir ses droits. Depuis, Sarah se reconstruit ; elle a commencé à travailler et a demandé le divorce.

“

Orlane C., 42 ans, en situation irrégulière

Orlane, âgée de 42 ans, élève seule son fils. Parent d'enfant français, elle s'est présentée plusieurs fois à la Préfecture afin d'obtenir une carte de séjour temporaire. En vain.

Madame vient du Mozambique. Et son périple pour rejoindre la France a été long; complexe. Elle est découragée. Son enfant, âgé de 6 ans, est né en France. Il a toujours vécu auprès d'elle. Malgré la précarité de sa situation financière et administrative, elle veille à son entretien et à son éducation. Madame peut prouver sa résidence ininterrompue en France depuis plus de 7 ans.

Sans trop y croire, elle se présente à la permanence « RAD » du TGI pour saisir le juge aux affaires familiales, la Préfecture lui demandant de fournir une décision prouvant que son enfant est bien à sa charge. Elle souhaite tenter une dernière fois de faire valoir ses droits.

Madame fait part de sa situation irrégulière sur le sol français. Après avoir vérifié son admissibilité à l'aide juridictionnelle, la juriste du CIDFF l'informe sur les dispositions régissant la délivrance d'un titre de séjour aux parents d'enfant français et le dossier est constitué afin d'être déposé au bureau des étrangers.

En parallèle, la juriste l'aide à déposer une requête auprès du JAF.

Le dernier entretien a lieu le 19 décembre. Une semaine plus tard, elle obtient son récépissé dans l'attente de son titre de séjour.

La dernière fois que la juriste a rencontré Orlane, c'est lorsque celle-ci est passée, furtive, pour la remercier. Elle était munie de son fameux « sésame ». Elle paraissait changée : pour la 1ère fois, un large sourire illuminait le visage d'Orlane… Elle était toute heureuse de pouvoir annoncer à la juriste qu'elle avait enfin obtenu un travail en CDI.

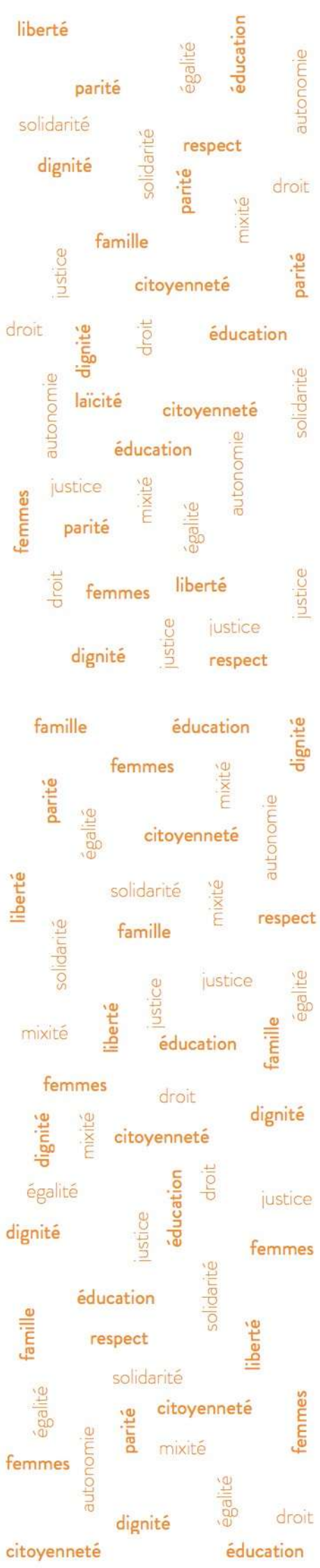

03

ACTIVITÉ(S)

UN RESEAU NATIONAL

Fondée en 1972 à l'initiative de l'État, la Fédération Nationale des CIDFF est signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État. La Fédération nationale est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle représente les CIDFF auprès des instances nationales, européennes et internationales.

La Fédération Nationale des CIDFF assure la coordination nationale des 111 CIDFF. Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et des outre-mer, les CIDFF animent plus de 1 500 permanences de proximité, en milieu urbain, rural ou sensible. Le réseau des CIDFF informe près de 500 000 personnes et délivre près de 950 000 informations.

La mission des CIDFF est reconnue dans le code de l'action sociale et des familles. Le décret du 23 décembre 2015 précise leur champ d'action qui se situe dans le domaine de l'accès aux droits : informer, orienter et accompagner les femmes en particulier et les familles dans la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, l'emploi, la création d'entreprise, la citoyenneté, la santé et la sexualité.

Tête de réseau, la Fédération Nationale, propose des services qui permettent aux CIDFF de professionnaliser leur action : un centre de ressources documentaires en ligne, un service de formation, une veille juridique, un service statistiques qui agrège et analyse les données statistiques recueillies auprès des CIDFF. La Fédération Nationale des CIDFF élabore des outils adaptés aux pratiques professionnelles de son réseau : guides, support de communication, référentiels métiers. Régulièrement associée à des programmes européens, elle lance et promeut des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle crée des partenariats à même d'être déclinés localement. Actrice et observatrice des évolutions de la société, la Fédération Nationale organise des journées thématiques, colloques ou séminaires animés par des experts reconnus dans leur domaine de compétence.

Enfin, la Fédération Nationale des CIDFF travaille en étroite collaboration avec l'administration centrale du Service des droits des femmes et de l'égalité ainsi qu'avec ses services déconcentrés. Elle est régulièrement auditionnée par les commissions parlementaires chargées des droits des femmes (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique, social et environnemental) pour livrer sa connaissance des problématiques émergentes concernant les femmes et les familles.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : CIDFF 92 Nanterre

N° SIRET: 317 780 641 00021
RNA: w922006005

Publié au JO le : 11/12/1972

Objet(s) de l'association :

Afin de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association, qui s'interdit toute activité politique ou confessionnelle, a pour objet :

- D'informer les femmes et les familles sur leurs droits, dans une approche globale telle que définie par l'art. D 217-1 du décret du 23 décembre 2015 ;
- De favoriser l'accès au droit du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial, ceci de façon confidentielle et si nécessaire anonyme ;
- De favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des dispositifs tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi ;
- De proposer, de développer et/ou de mettre en œuvre toute action en matière de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes et contre les discriminations sexistes ;
- De diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association ;
- De relayer auprès du public, les mesures législatives et l'action des pouvoirs publics permettant la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De porter à la connaissance du CNIDFF-fédération nationale des CIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Adresse du siège social: 71 rue des Fontenelles – 92 000Nanterre

Adresse du site internet: http://hautsdeseine-nanterre.cidff.info/

Nom du président : Stéphane LAURENT

Nom de la directrice : Anne-Charlotte JELTY

Agréments : Triennal

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES ACTIFS :

- Stéphane LAURENT (Président)
- Marine WELLER (Secrétaire Générale)
- Jacques STEVENIN (Trésorier)
- Elisabeth JUTEAU, Présidente de l'AFED 92
- Claude DUVERNOY, Avocat, membre du conseil de l'ordre
- Ombeline CASEL, chargée de mission ESS
- Yekbun GURGOZ, Consultante ONU Environnement

MEMBRES DE DROIT, avec voix Consultative :

- Annie GUILBERTEAU, Directrice de la Fédération Nationale des CIDFF
- Daniel LAMAR, Président de la FRCIDFF
- Daniel LAMAR, Président CIDFF 92 Boulogne Billancourt
- Marie Françoise LEFILLEUL, Présidente CIDFF 92 Clamart

PRÉSENTATION

Depuis sa création en 1972, le CIDFF 92 Nanterre œuvre au quotidien pour permettre à chacun-e de s'approprier les mécanismes de la justice à travers l'information juridique du public. L'accès à une information juridique de qualité permet de réduire les inégalités car la connaissance de ses droits est une des conditions fondamentales de la citoyenneté et de son exercice.

Le CIDFF propose différents modes d'actions :

- Des permanences juridiques individuelles
- Une consultation psychologique
- Des animations collectives
- Une activité en réseau au sein de groupes de travail

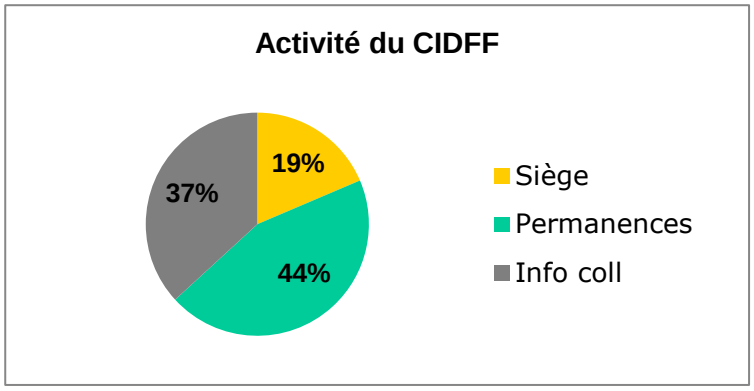

Les permanences juridiques au siège représentent 19% de l'activité, les permanences extérieures 44% et les actions collectives 37% en termes de publics sensibilisés.

Les missions

- Favoriser l'accès aux droits par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'orientation et l'accompagnement dans les domaines juridiques,
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons,
- Travailler en partenariat avec les collectivités territoriales, les instances administratives et associatives concernées par son activité et porter à la connaissance de ces dernières les problèmes spécifiques exprimés par les femmes afin de permettre la recherche de solutions adaptées.

Le CIDFF 92 Nanterre est membre de plusieurs organismes :

→ Union départementale des CIDFF du 92 (UD CIDFF 92)
→ Fédération Régionale des CIDFF d'Ile-de-France (FR CIDFF IDF)
→ Fédération Nationale d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF)

Le CIDFF 92 Nanterre est habilité par le CNIDFF et le Service Droit des Femmes (SDFE) et à ce titre assure une mission d'intérêt général. L'agrément a été renouvelé pour la période 2016/2018.

Le CIDFF 92 Nanterre travaille également en partenariat avec les acteurs locaux du département; qu'ils soient institutionnels ou associatifs (EDAS, CAF, mairies, centres sociaux, associations, clubs de prévention…). Une étroite collaboration avec le Centre Hubertine Auclert permet également d'échanger sur différents sujets (violences conjugales, cyberviolences, harcèlement de rue…).

Une équipe stable et spécialisée

Le CIDFF 92 Nanterre est composé d'une directrice, d'une secrétaire, de 6 juristes et d'une psychologue (soit 9 salariées pour 8 ETP) spécialisées dans les droits des femmes.

En 2017, le CIDFF 92 Nanterre bénéficiait de 4 emplois aidés : un adulte relais, un emploi tremplin et 2 CUI/CAE; ces aides étant indispensables au développement de l'équipe. Malheureusement, en 2018, il ne reste plus que l'adulte relais.

L'équipe, très stable, qualifiée et expérimentée, assure une participation active et motivée tout au long de l'année. La connaissance des freins particuliers qui pèsent sur les femmes est une compétence spécifique des salariées du CIDFF 92 Nanterre, qui leur permet de délivrer des informations personnalisées et adaptées aux besoins des personnes rencontrées.

Les formations 2017 auxquelles les salariées ont participé :

FNCIDFF :

- *« Comment agir face à la mauvaise foi ou l'inertie d'une partie dans le cadre d'un divorce ou d'une succession »*
- *« L'indemnisation des victimes »*
- *« Procédures en matière de rupture de couple »*
- *« Les incidences des questions de santé sur l'exécution du contrat de travail »*
- *« La protection des personnes majeures vulnérables »*
- *« Valeurs de la République et Laicité »*
- *« Bons réflexes, bonnes pratiques pour développer sa communication interne et externe»*
- *« Cyberviolences »*
- *« Enfants exposés aux violences au sein du couple et parentalité»*
- *« Intervenir auprès des primoarrivant-es sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes »*
- *« Prendre la parole en public sur l'égalité »*
- *« Procédures en matière de rupture de couple »*

Autres :

- *« Auteurs de violences conjugales : l'homme violent peut –il changer ? »* - LFSM
- *« Enfants exposés à la violence conjugale, évaluer accompagner »* - LFSM
- *« Formation Excel »* - AFPA
- *« Cyber-sexisme »* - Centre Hubertine Auclert
- *« Mariages forcés »* - ADRIC
- *« Colloque droit des mineurs »* - Barreau des Hauts de Seine

1. INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES

Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit

Le CIDFF 92 Nanterre tient des permanences juridiques dans différentes villes de la boucle nord du département des Hauts-de-Seine.
En 2016, le CIDFF 92 Nanterre avait déjà ouvert 3 nouvelles permanences à Clichy, à Puteaux et au TGI. En 2017, 3 nouvelles permanences ont vu le jour : 2 à Colombes (CSC Petit Colombes et CSC Fossés Jean) et une à Clichy spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.
En 2017, **43 permanences** sont mises en place dans **10 communes**, ce qui permet d'apporter une réponse de proximité aux besoins des justiciables.

Nombre de personnes informées

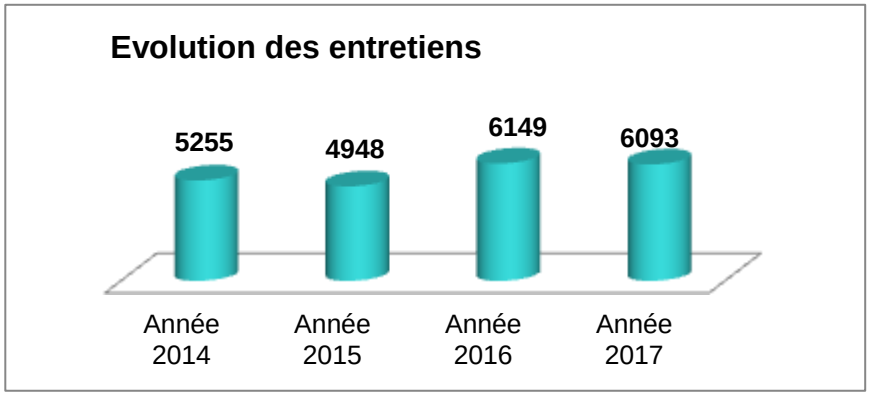

En 2017, **6093** personnes ont été informées individuellement.

Cela correspond au traitement de **26 246** demandes d'information.

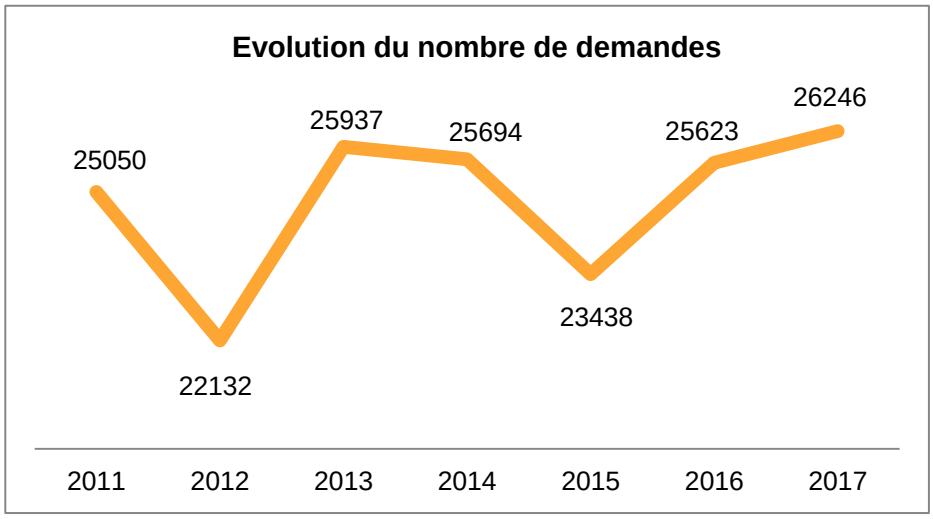

Les Entretiens

La plupart des entretiens sont des entretiens physiques. Les entretiens téléphoniques concernent principalement la permanence du siège et les suivis tandis que les informations délivrées par mail restent largement marginales.

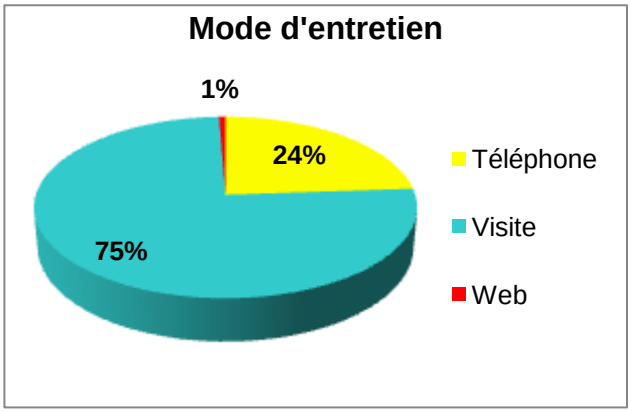

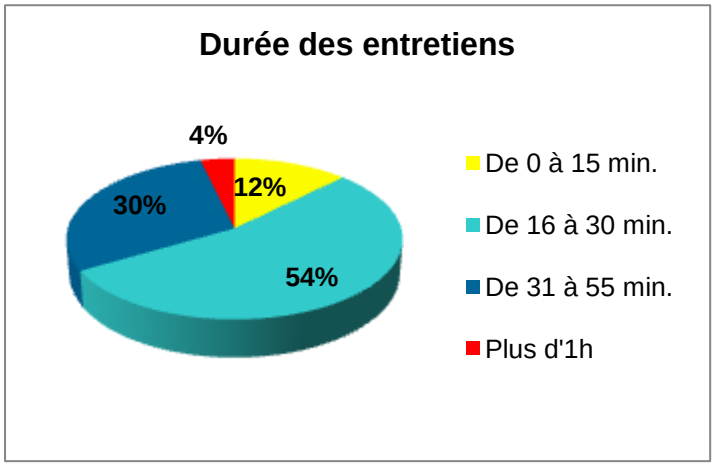

La durée des entretiens varie en fonction des demandes. Les rendez-vous de plus d'1h correspondent principalement aux situations de violences qui nécessitent une écoute particulière et un accompagnement spécifique. Le droit des étrangers impose également un temps d'entretien plus conséquent.

La durée des entretiens augmente, au regard de la complexité des situations et de la précarisation des individus.

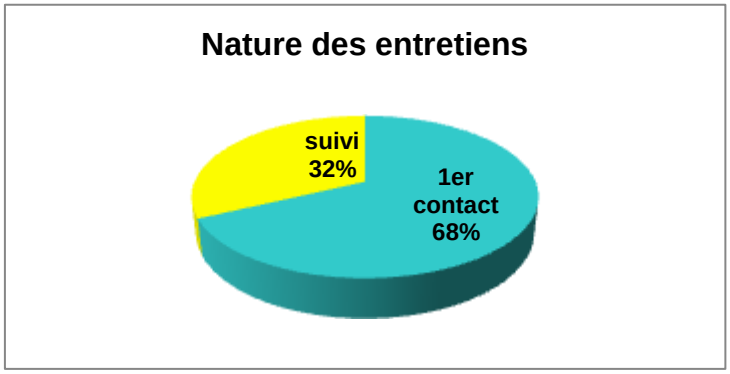

4135 entretiens correspondent à des premiers rdv avec les juristes du CIDFF, 1958 sont des entretiens de suivis.
Cela prouve la confiance et la satisfaction du public quand aux informations délivrées par les professionnelles du CIDFF.

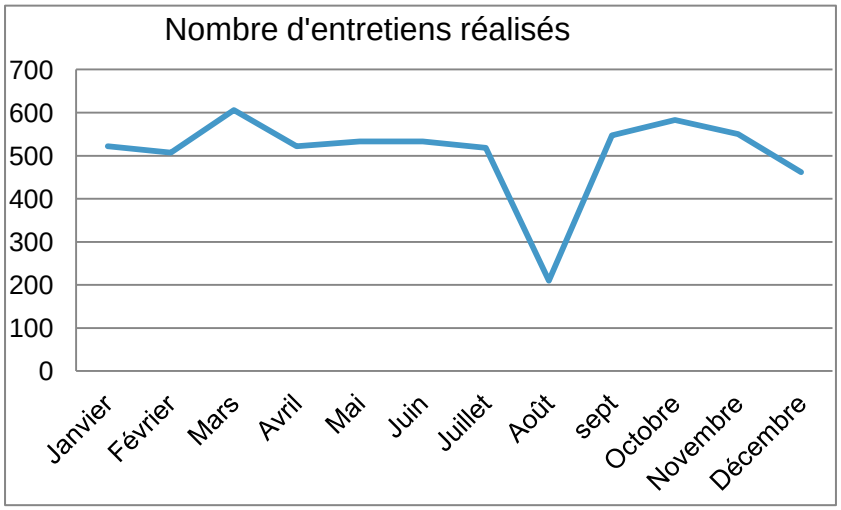

L'analyse statistique du nombre d'entretiens par mois montre qu'autour du 8 mars et du 25 novembre, le CIDFF est particulièrement sollicité.
Au moi d'aout, seul le siège reste ouvert au public, l'ensemble des structures partenaires étant fermées.

Répartition par genre

Le public du CIDFF est majoritairement féminin, ce qui correspond à sa mission première.

4367 femmes ont ainsi été informées individuellement.

1617 hommes et 107 professionnel-les ont également sollicité les juristes du CIDFF.

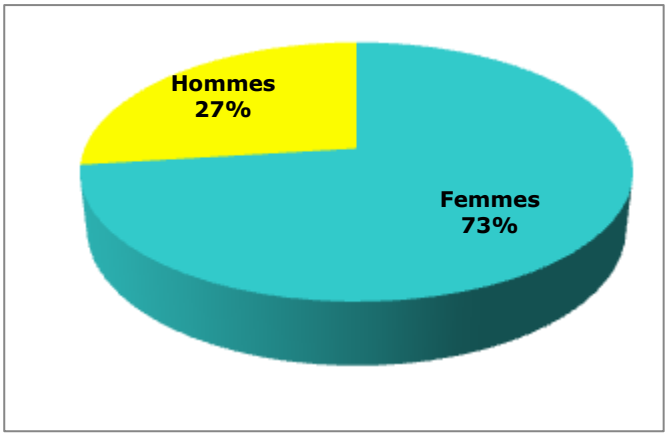

Répartition par âge

32% du public a entre 36 et 45 ans. Les moins de 25 ans sont sous-représenté-es puisqu'ils constituent seulement 6% du public informé. Les plus de 61 ans sont 11%.

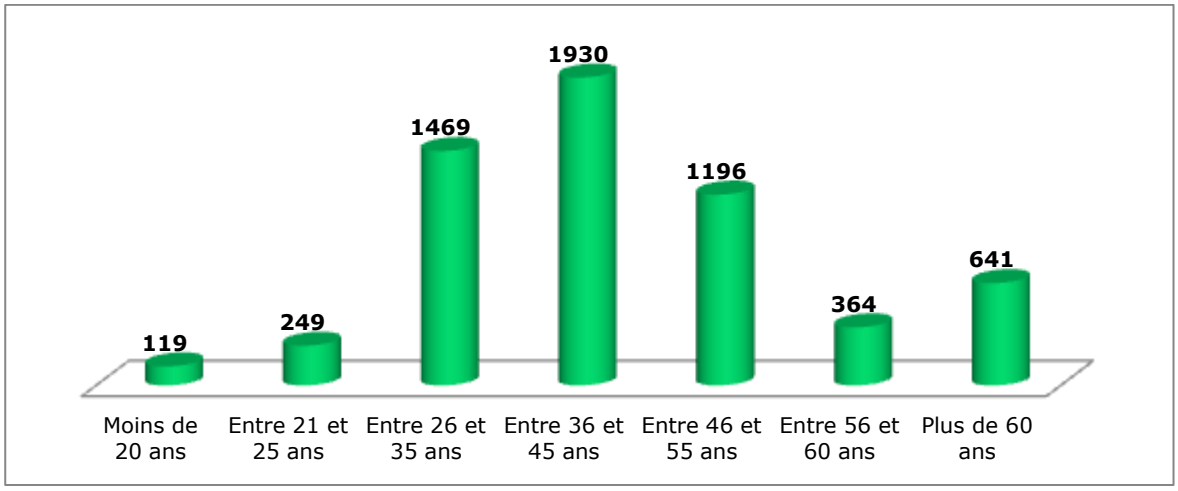

Situation de famille

54% du public vit seul. Un tiers est en couple et 15% est en cours de séparation.
77% du public déclare avoir au moins un enfant, ce chiffre est de 80% chez les femmes.

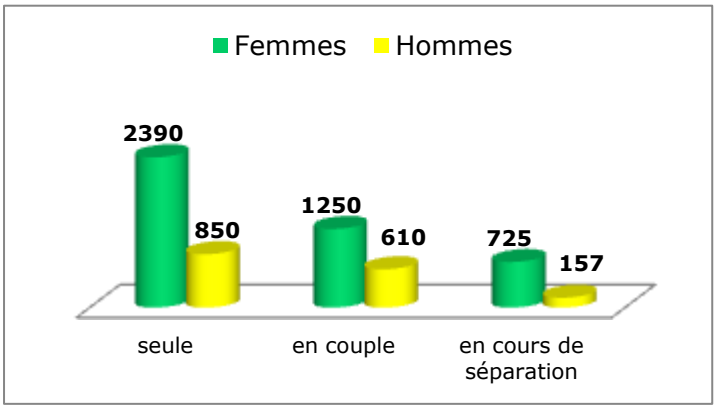

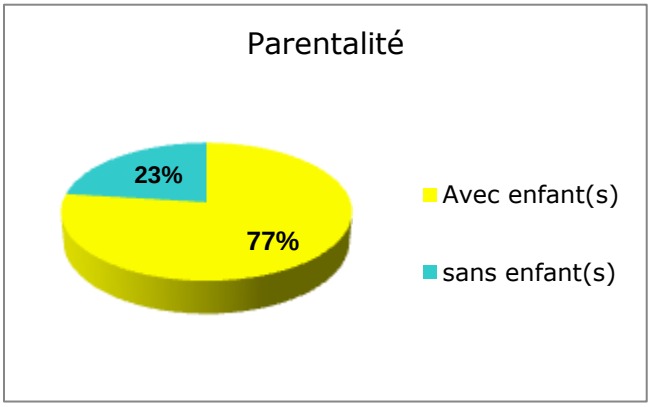

Nationalité

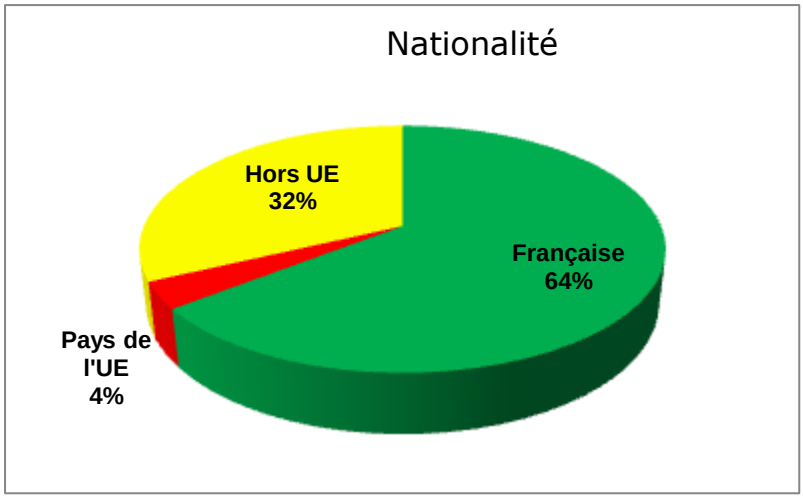

La majorité du public informé par le CIDFF est de nationalité française (64%). Néanmoins, plus d'un tiers du public est de nationalité étrangère, en particuliers de pays hors de l'Union Européenne. Ce chiffre est en constante augmentation, avec de nombreuses sollicitations en droit des étrangers.

Origine géographique

99% de notre public vit en France, principalement dans le nord des Hauts de Seine. 20% de notre public vit à Nanterre. Cela s'explique par le nombre important de permanences (siège, TGI, CSC). 8% vit à Colombes, 7.5% à Rueil Malmaison et 7% à Clichy. On peut noter le nombre important d'habitants de Neuilly, Levallois, Bois Colombes et La Garenne Colombes informés par le CIDFF alors que nous n'avons pas de permanence dans ces villes.

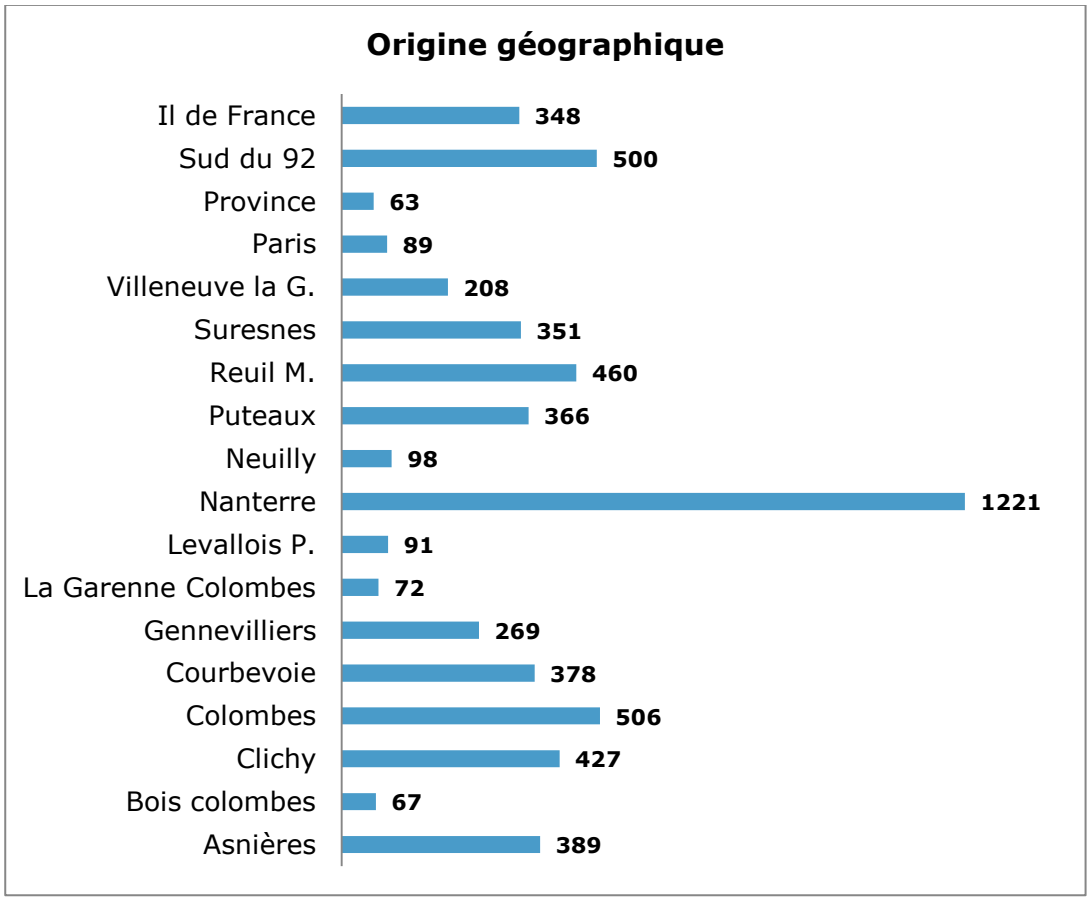

20% vit dans un quartier politique de la ville (contre 16% en 2016). Ceci s'explique par la forte présence du CIDFF dans ces quartiers (13 permanences).

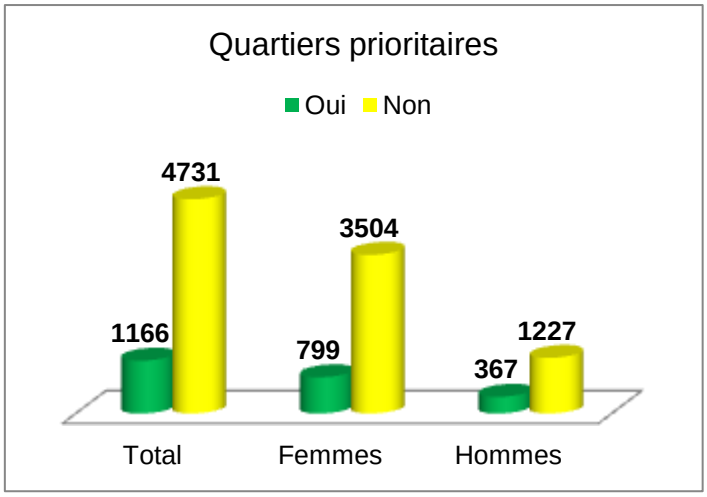

Emploi

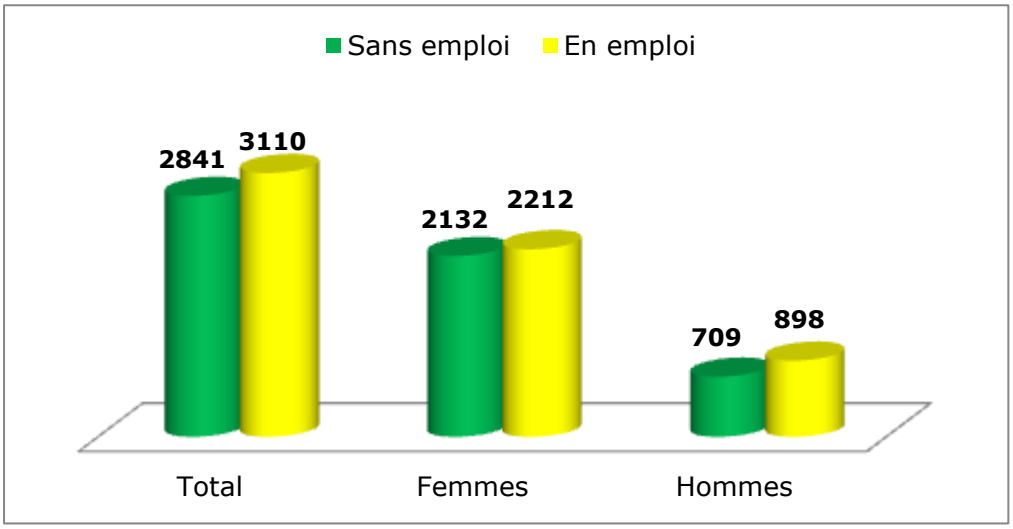

52% du public informé occupe un emploi tandis que 48% se déclare sans emploi. Les femmes sont un peu plus touchées par le chômage et l'inactivité que les hommes.

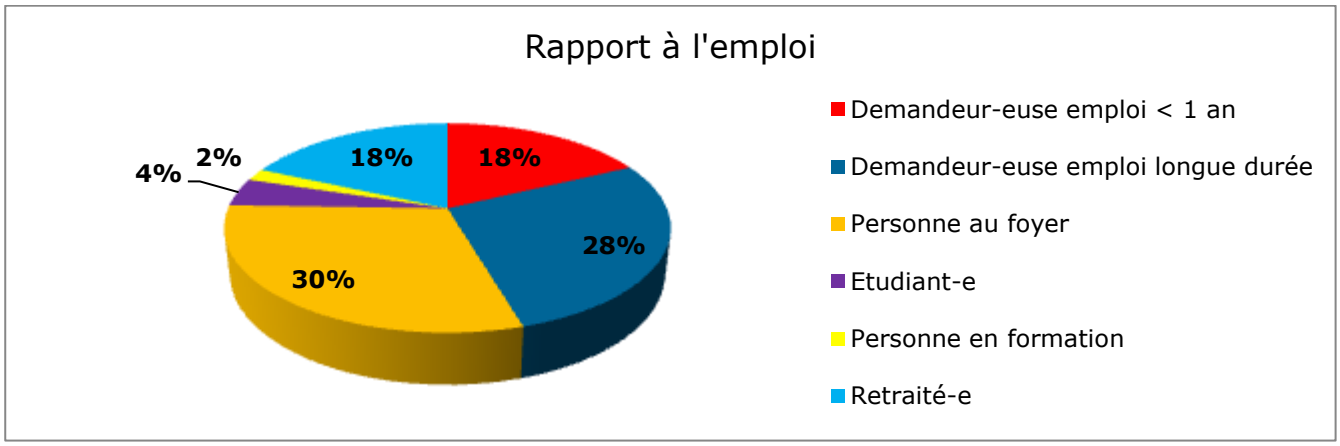

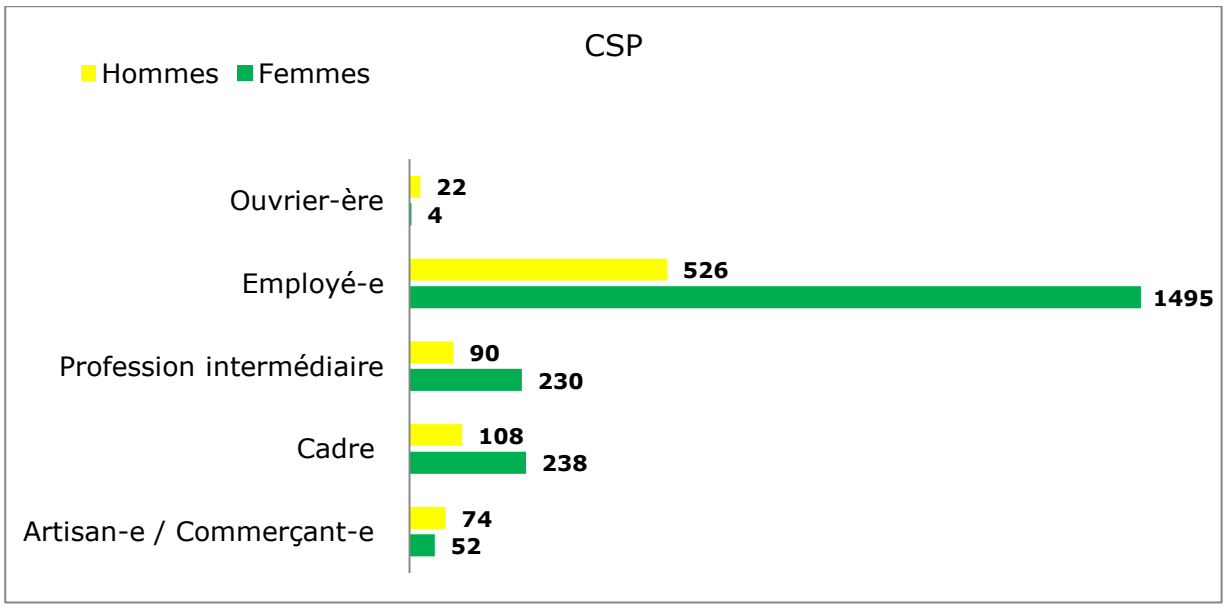

Si presque toutes les CSP sont représentées, la majorité du public est « employé ».

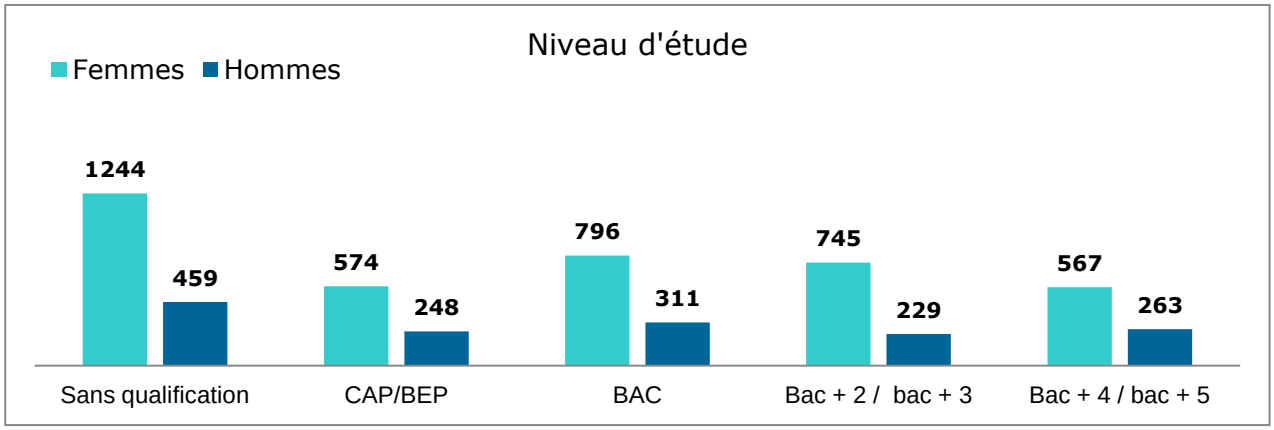

Comme pour les CSP, on constate que tous les niveaux d'études sont représentés. Les femmes sans qualification sont tout de même sur-représentées.
33% des personnes informées se trouvent dans une situation de précarité, 16% d'entre elles étant hébergées (par un tiers ou par une institution) et 1% SDF.

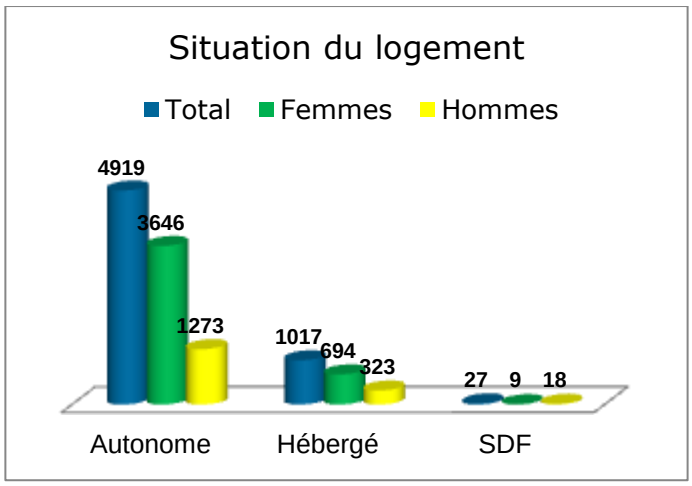

Prescripteurs

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble les acteurs locaux, institutionnels ou associatifs. Le public est orienté vers les permanences du CIDFF principalement par les collectivités (EDAS, PMI, Mairie, CCAS…). On note que le bouche à oreille fonctionne également de mieux en mieux.

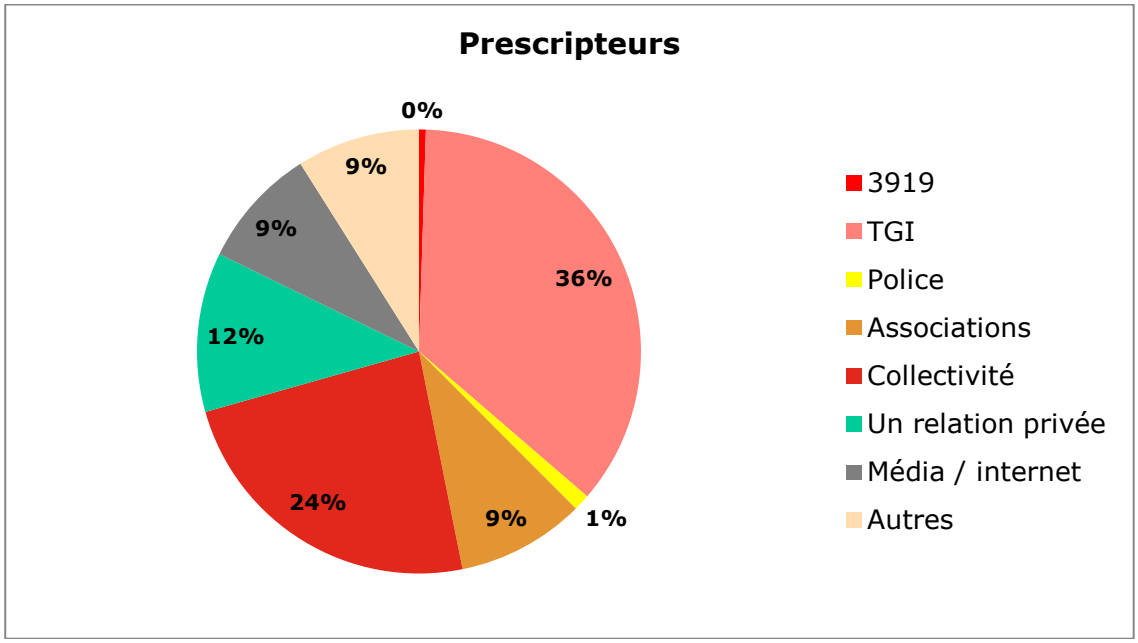

Le CIDFF réoriente le public vers acteurs locaux spécialisés, en fonction de la nature des demandes. Il s'agit principalement des avocats, des autres permanences, de la justice et de la police.

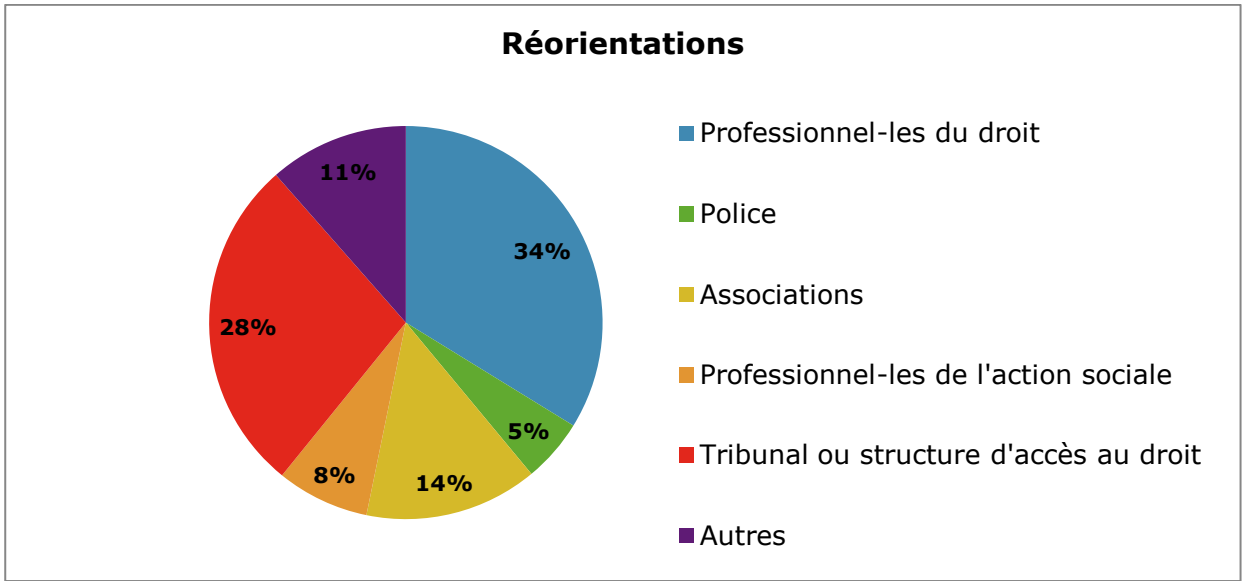

Typologie des demandes

Domaines	Typologies des demandes	Nombre	%
Droit de la famille	Unions, ruptures, conséquences par rapport aux enfants et aux biens, problèmes intrafamiliaux	8719	33%
Droit et procédures	Procédures civiles, administratives et pénales DIP, Aide juridictionnelle	7696	29%
Violences	Violences conjugales, Violences intrafamiliales	5016	19%
Droit du travail	Contrat de travail, Licenciement, Retraite, Congé, Formations	1375	5%
Informations techniques et pratiques	Informations générales sur les droits des femmes, les profesionnel-les et les démarches administratives	2667	10%
Aides sociales	Aide aux démarches, Sécurité sociale, Chômage, Prestations	736	3%

La majorité des demandes concerne le droit de la famille, ce qui correspond à l'objet de l'association. Un tiers des demandes porte sur les procédures, notamment l'aide juridictionnelle, les tribunaux compétents ainsi que le droit international privé.

Les violences représentent presque 20% des demandes, ce qui témoigne de la bonne identification du CIDFF comme association spécialisée en la matière.

Le reste des demandes se rapporte principalement à des questions techniques et pratiques (démarches administratives, information sur les professionnel-les du droit…) ou à des questions relatives au droit du travail ou aux aides sociales.

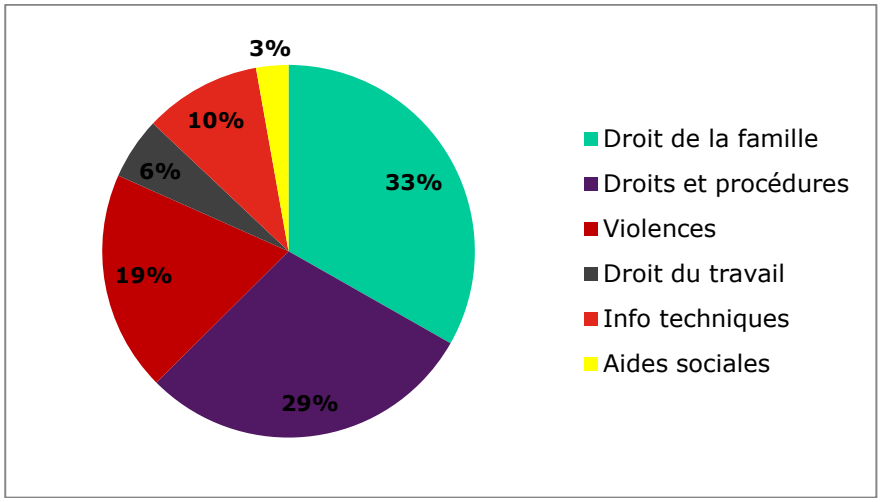

Analyse des permanences

Sur les 6093 personnes informées en 2017, 4300 personnes ont été informées dans les permanences (soit 300 de plus que l'année précédente).

En 2017, les permanences représentent 71% de l'activité globale d'accès au droit contre 62% en 2015. Cette augmentation constante depuis 3 ans, s'explique par l'ouverture de nouvelles permanences chaque année. Ceci prouve la confiance de nos partenaires. Il s'agit d'une marque de reconnaissance de notre professionnalisme et de la volonté des partenaires institutionnels de collaborer avec le CIDFF.

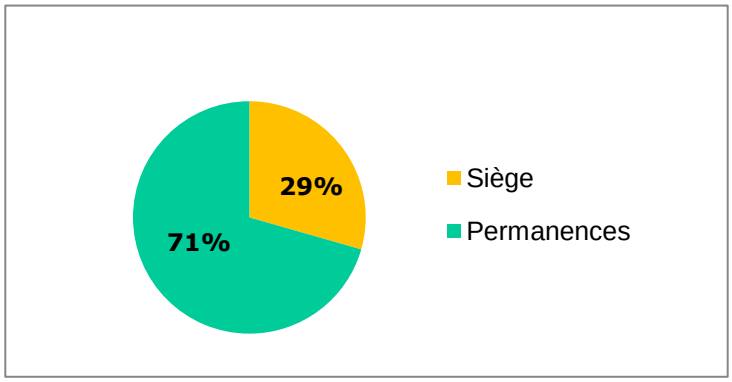

La grande majorité des permanences ont lieu une fois par semaine, sauf au siège et au TGI où le public est reçu tous les jours.

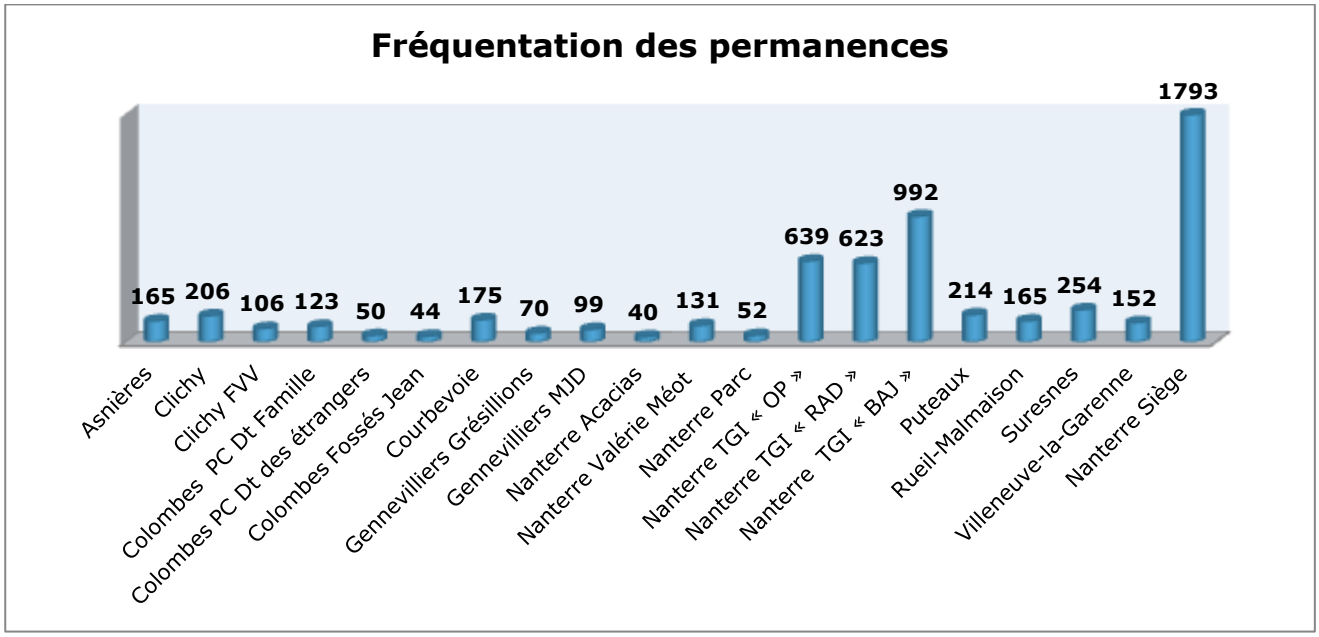

Personnes informées dans chaque lieu de permanence

Permanences	Nombre de personnes	Femmes	Nationalité française	En emploi	QPV
Asnières	**165**	**74%**	**59%**	**49%**	**4%**
Clichy lundi	**206**	**80%**	**68%**	**57%**	**15%**
Clichy jeudi FVV	**106**	**83%**	**56%**	**54%**	**36,00%**
Colombes PC	**125**	**79%**	**58%**	**55%**	**28%**
Colombes Dt étrangers	**48**	**48%**	**2%**	**15%**	**90%**
Colombes Fossés -Jean	**44**	**80%**	**48%**	**46%**	**77%**
Courbevoie	**175**	**71%**	**76%**	**61%**	**0%**
Gennevilliers Grésillons	**70**	**76%**	**64%**	**54%**	**2%**
Gennevilliers MJD	**99**	**65%**	**68%**	**48%**	**5%**
Nanterre Acacias	**40**	**63%**	**53%**	**55%**	**15%**
Nanterre Parc	**52**	**77%**	**40%**	**39%**	**14%**
Nanterre Valérie Méot	**131**	**67%**	**44%**	**36%**	**71%**
Nanterre TGI « OP »	**639**	**69%**	**62%**	**55%**	**28%**
Nanterre TGI « RAD »	**623**	**56%**	**63%**	**50%**	**15%**
Nanterre TGI "BAJ"	**992**	**56%**	**60%**	**45%**	**30%**
Puteaux	**214**	**80%**	**69%**	**45%**	**2%**
Rueil-Malmaison	**165**	**73%**	**75%**	**64%**	**0%**
Suresnes	**254**	**74%**	**74%**	**53%**	**0%**
Villeneuve-la-Garenne	**152**	**100%**	**62%**	**56%**	**6%**
Nanterre Siège	**1793**	**82%**	**69,00%**	**56%**	**17%**
Total	**6093**				

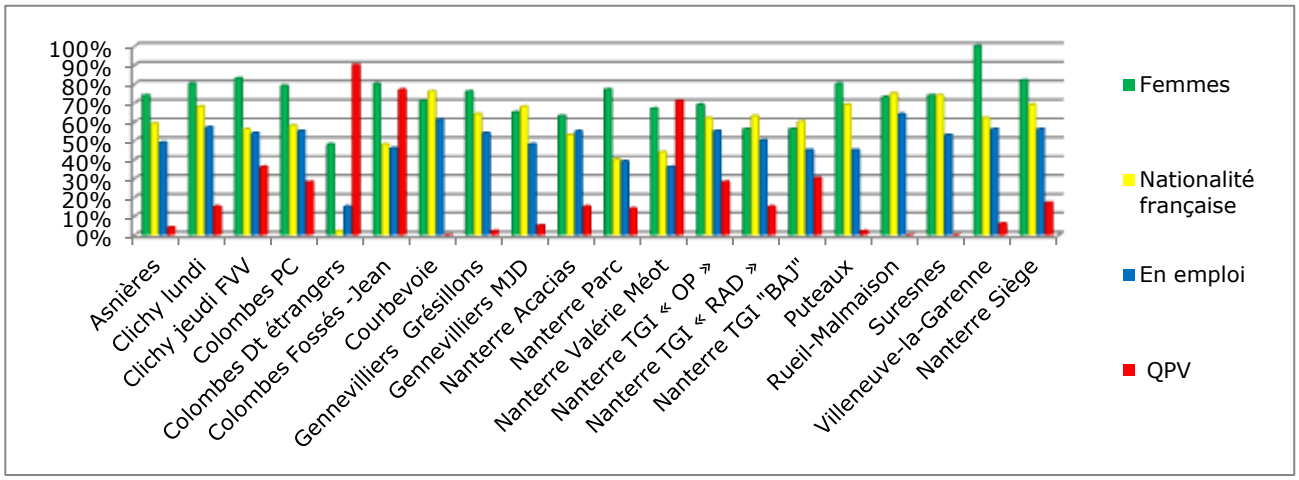
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
Asnières
Clichy lundi
Clichy jeudi FVV
Colombes PC
Colombes Dt étrangers
Colombes Fossés -Jean
Courbevoie
Gennevilliers Grésillons
Gennevilliers MJD
Nanterre Acacias
Nanterre Parc
Nanterre Valérie Méot
Nanterre TGI « OP »
Nanterre TGI « RAD »
Nanterre TGI "BAJ"
Puteaux
Rueil-Malmaison
Suresnes
Villeneuve-la-Garenne
Nanterre Siège
Femmes
Nationalité française
En emploi
QPV

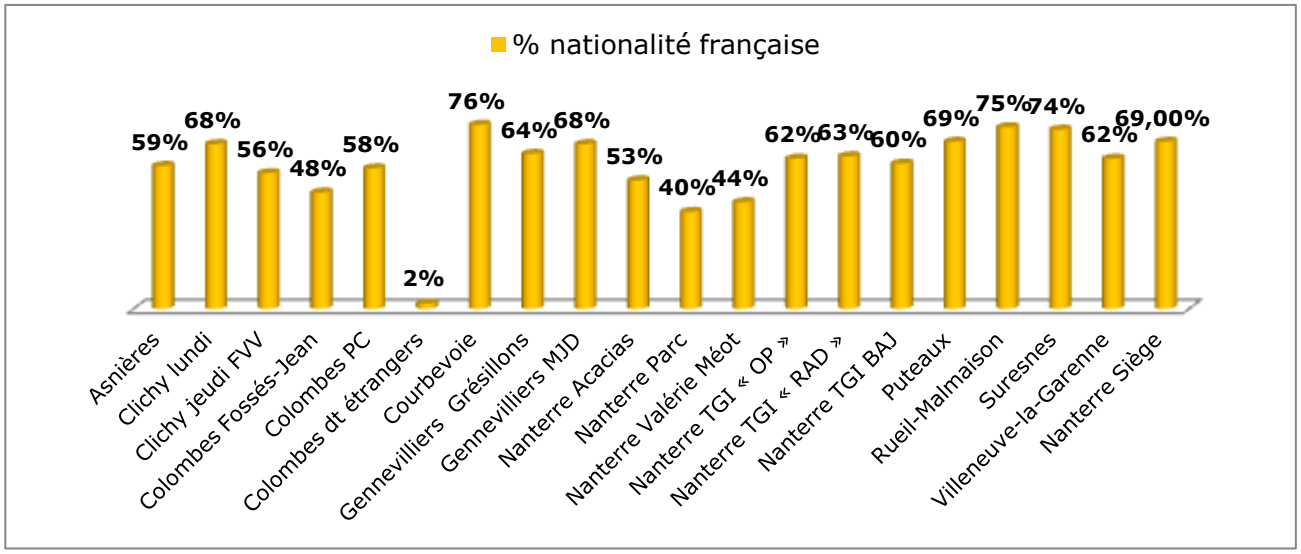
% nationalité française
59%
68%
56%
48%
58%
2%
76%
64%
68%
53%
40%
44%
62%
63%
60%
69%
75%
74%
62%
69,00%
Asnières
Clichy lundi
Clichy jeudi FVV
Colombes Fossés-Jean
Colombes PC
Colombes dt étrangers
Courbevoie
Gennevilliers Grésillons
Gennevilliers MJD
Nanterre Acacias
Nanterre Parc
Nanterre Valérie Méot
Nanterre TGI « OP »
Nanterre TGI « RAD »
Nanterre TGI BAJ
Puteaux
Rueil-Malmaison
Suresnes
Villeneuve-la-Garenne
Nanterre Siège

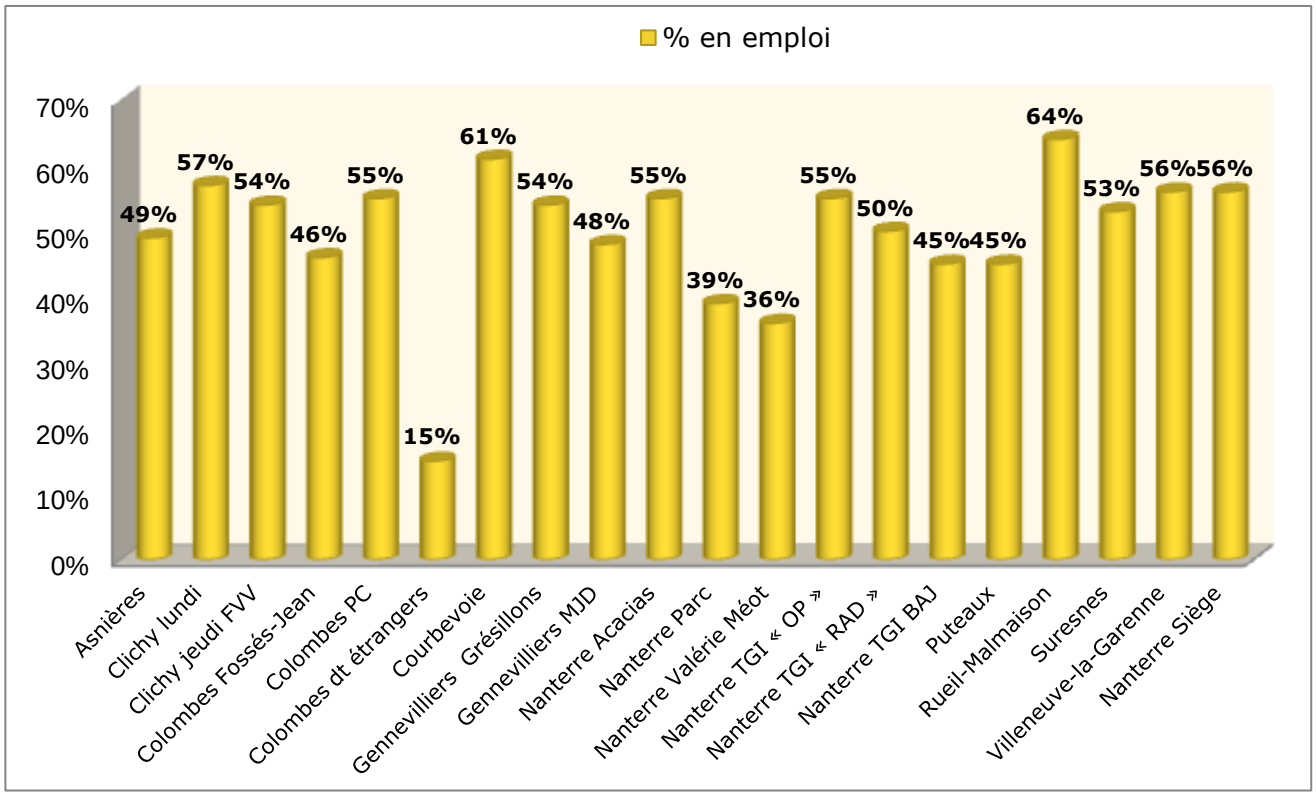
% en emploi
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
49%
57%
54%
46%
55%
15%
61%
54%
48%
55%
39%
36%
55%
50%
45%
45%
64%
53%
56%
56%
Asnières
Clichy lundi
Clichy jeudi FVV
Colombes Fossés-Jean
Colombes PC
Colombes dt étrangers
Courbevoie
Gennevilliers Grésillons
Gennevilliers MJD
Nanterre Acacias
Nanterre Parc
Nanterre Valérie Méot
Nanterre TGI « OP »
Nanterre TGI « RAD »
Nanterre TGI BAJ
Puteaux
Rueil-Malmaison
Suresnes
Villeneuve-la-Garenne
Nanterre Siège

Domaines d'intervention

Permanences	Droit de la famille	Santé, maternité, vie relationnelle	Violences	Droit du travail	Info techniques et pratiques	Droit et procédure	Aides sociales
Asnières	38%	3%	13%	0%	13%	32%	1%
Clichy lundi	46%	1%	14%	1%	10%	27%	2%
Clichy jeudi FVV	37%	1%	37%	1%	4%	21%	1%
Colombes PC	24%	1%	14%	14%	15%	30%	2%
Colombes Dt étrangers	3%	1%	2%	1%	29%	60%	2%
Colombes Fossés Jean	21%	2%	16%	15%	15%	30%	2%
Courbevoie	49%	1%	9%	0%	9%	30%	2%
Gennevilliers Grésillons	43%	0%	11%	1%	10%	32%	3%
Gennevilliers MJD	43%	0%	10%	0%	11%	33%	3%
Nanterre Acacias	34%	0%	11%	11%	17%	25%	2%
Nanterre Parc	33%	0%	21%	1%	14%	28%	4%
Nanterre Valérie Méot	26%	2,00%	10%	4%	12%	43%	4%
Nanterre TGI « OP »	47%	1%	20%	1	5%	26%	1%
Nanterre TGI « RAD »	27%	1%	16%	7%	10%	37%	2%
Nanterre TGI BAJ	17%	2%	9%	11%	15%	45%	1%
Puteaux	45%	1%	27%	2%	3%	23%	1%
Rueil-Malmaison	46%	1.5%	17%	2%	11%	21%	1.5%
Suresnes	43%	1%	18%	1%	13%	23%	1%
Villeneuve-la-Garenne	35%	0%	13%	1%	13%	33%	3%
Nanterre Siège	29%	1%	30%	8%	9%	22%	2%

Analyse statistique de l'activité au siège

L'accueil du public est assuré tous les jours au siège de l'association du CIDFF 92 Nanterre. Le public des Hauts-de-Seine, de la région Ile-de-France (voire le public national et international) est informé sur rendez-vous ou bien par téléphone neuf demi-journées par semaine.

En 2017, le CIDFF 92 Nanterre a dû réduire le nombre de permanences au siège suite à une baisse de financement.

Cette permanence du CIDFF 92 Nanterre est, depuis de nombreuses années, identifiée par les institutions et les partenaires qui connaissent l'implantation et la mission d'information juridique du CIDFF.

Malgré la multiplication des permanences extérieures, le siège de l'association est un lieu essentiel pour l'activité du CIDFF.

Lieu d'information par téléphone et d'accueil du public, c'est aussi un lieu ressource pour les juristes. Elles peuvent y consulter une documentation très étoffée dans tous leurs domaines d'action qui leur permet d'aborder la globalité des situations qu'elles sont susceptibles de rencontrer au cours des entretiens. Le fonds documentaire est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions législatives. La veille représente ainsi une part importante de l'activité des juristes. Cela permet au CIDFF 92 Nanterre de jouer pleinement son rôle de centre d'informations global à destination du public.

Le siège permet également à l'équipe d'échanger sur certaines situations et de mutualiser les informations relatives aux différentes permanences.

En décembre 2017, l'équipe du CIDFF 92 Nanterre s'est mobilisée, tout un week-end, pour repeindre le local. Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité de l'accueil réservé au public et les conditions de travail de l'équipe.

En 2017, 1793 personnes ont été informées au siège.

C'est un peu moins que l'année dernière. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre d'heures de permanences, liées aux pertes de financement du siège de l'association (2139 personnes informées en 2016). Cependant, sans la baisse du nombre de permanences, le siège comptabiliserait une augmentation des sollicitations.

Le public du siège reste très féminin avec 1472 femmes reçues soit 82% du public.

1274 personnes ont été renseignées par téléphone (71%), 495 personnes lors d'entretiens physiques (28%) et 24 personnes par mails (1%).
Malgré une légère baisse, le nombre de demandes de rendez-vous reste élevé.
7% des personnes a moins de 25 ans.
28% a entre 26 et 35 ans.
33% a entre 36 et 45 ans.
18% a entre 46 et 55 ans.
12% a plus de 56 ans.

50% des personnes reçues vit seul; 31% se déclare en couple et 18% est en cours de séparation. 79% des personnes informées a un ou des enfants ; il s'agit essentiellement de femmes (80%).
70% est de nationalité française, 30% est étranger dont 27% hors UE.
17% du public vit dans un quartier politique de la ville.
43% est sans emploi. Les 57% en emploi sont principalement des employés; les cadres ne représentant que 9% des personnes reçues. 33% du public se trouve dans une situation de précarité. 15% est hébergé (11% par un tiers et 4% par une institution).

Les entretiens durent en moyenne une demi-heure. Cependant, plus de 23% des entretiens durent plus d'une demi-heure.

Pour 40% des personnes, ce n'était pas la première fois qu'elles consultaient le CIDFF; ce qui prouve le lien de confiance du public mais aussi le nombre croissant de situations nécessitant un suivi et non simplement une information ponctuelle.

Lors d'un même entretien, les juristes traitent plusieurs demandes juridiques. En effet, les difficultés rencontrées se présentent rarement de manière isolée. Plusieurs problématiques sont habituellement évoquées. A titre d'exemple, la séparation d'un couple a bien souvent des conséquences sur les enfants, sur le logement occupé par la famille, les engagements pécuniaires pris par les deux membres du couple... Elle peut aussi poser la question de la situation administrative si l'un des membres du couple est de nationalité étrangère.

Les personnes viennent de l'ensemble du nord du département, cependant, les trois principales communes représentées dans les entretiens assurés au siège sont **Nanterre** (avec 27% du public reçu), **Rueil Malmaison** (9%) et **Colombes** (8%). Il convient aussi de souligner que près de 7% des personnes informées résident au sein des autres départements d'Ile-de-France et 1,5% du public en province.

Par ailleurs, on constate que l'ouverture de nouvelles permanences dans certaines villes provoque une augmentation au siège du nombre de demandes émanant des habitants et des professionnel-les de ces communes. C'est par exemple le cas des Putéolien-nes dont 94 personnes ont été informées en 2017 contre 50 personnes en 2016.

L'existence d'une permanence du CIDFF 92 Nanterre ne suffit pas toujours à répondre à la demande des habitants. C'est le cas pour la ville de Rueil-Malmaison, où malgré l'existence d'une permanence hebdomadaire de quatre heures (au lieu des permanences habituelles de trois heures dans les autres communes), 162 Rueillois-es ont été informés au siège.

Enfin, nous pouvons remarquer que les habitants de certaines villes dans lesquelles il n'y a plus ou pas de permanence du CIDFF 92 Nanterre nous identifient et nous sollicitent néanmoins. C'est le cas pour les habitants de villes comme Neuilly (50 personnes soit presque 3% du public) ou Levallois (41 personnes soit 2%), par exemple. Cela est révélateur d'un besoin de ces populations qui ne trouvent pas de réponse sur leur territoire.

Le caractère généraliste de la permanence du siège du CIDFF 92 Nanterre participe de la très grande variété des problématiques évoquées au cours des entretiens.

Le principal champ d'intervention du CIDFF 92 Nanterre reste le **droit de la famille.** Il représente **30%** des demandes. Les questions les plus fréquentes touchent les modalités d'exercice de l'autorité parentale (contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants, droit de visite et d'hébergement …) et la séparation du couple, marié ou non.

Les **demandes** relevant de la catégorie **« droits et procédures »** représentent à elle seules **22%**.

Les **« informations techniques et pratiques »** (**8%)** correspondent principalement aux renseignements délivrés sur les démarches administratives et les professionnels du droit et parfois à une aide rédactionnelle.

Les questions concernant le **droit du travail** et les procédures prud'homales représentent **8%** de l'ensemble des demandes. Elles portent principalement sur l'explication des clauses du contrat de travail, des textes applicables (conventions collectives…) et sur la procédure devant le Conseil des prud'hommes (mode de saisine, déroulement, représentation,…).

Les informations relatives aux **aides sociales** et à la **santé** ne représentent quant à elle que **2%** des demandes soit 146 demandes. Elles sont souvent évoquées de manière annexe au cours des entretiens pour compléter l'information délivrée et améliorer l'accompagnement de publics parfois très précaires.

30% des demandes concernent les **violences au sein du couple**.
En général, plusieurs types de violences coexistent. Les plus fréquentes sont les **violences psychologiques** (455 demandes) **et** les violences **physiques** (304).

Le CIDFF constate une forte augmentation des femmes qui ont dénoncé des viols et des agressions sexuelles. La libération de la parole des femmes et le traitement médiatique récent de certaines affaires ont eu pour effet d'accroître le nombre de sollicitations émanant des victimes de violences sexuelles.

Les entretiens avec les juristes du CIDFF 92 Nanterre permettent de mettre des mots sur la situation de violences afin qu'émerge une vraie prise de conscience sur les différentes formes de violences qu'elles peuvent subir.

On constate toutefois que bien que la loi ait élargie la définition des violences au sein du couple (en consacrant notamment un délit de violence psychologique); en pratique, les violences autres que physiques sont difficiles à prouver et dès lors à faire reconnaître et sanctionner.

Ces violences se déroulent dans le huis clos familial, dans lequel les **enfants** peuvent être directement victimes, ou bien «témoins» c'est-à-dire victimes indirectes, et donc exposés et **impactés**.

Lorsqu'une personne est victime de violences, un entretien particulier d'une heure environ est réalisé. Ce temps permet d'écouter, de rassurer et d'aiguiller la victime dans ses démarches. L'idée est d'envisager tout ce qui peut être mis en place pour accompagner et soutenir la victime, sur le plan juridique bien évidemment mais pas uniquement. Il est important que les contacts entre les différents intervenants (police, UMJ, justice, avocats, travailleurs sociaux…) se fassent avec fluidité et rapidité pour une prise en charge efficace.

Les conséquences des violences au sein du couple sont considérables. Nous expliquons aux victimes qu'au delà de la procédure et de la mise en sécurité, il est indispensable de se faire aider par certain(e)s professionnel(le)s. Les coordonnées de notre consultation psychologique et des différents partenaires sont systématiquement transmises, notamment pour une prise en charge psychologique nécessaire à leur reconstruction.

Au-delà du public, les juristes qui tiennent la permanence au siège de l'association sont régulièrement sollicitées par des professionnel(le)s du département pour des problèmes juridiques rencontrés par leur propre public ou bien sur leur pratique professionnelle (personnel de crèche qui souhaite savoir dans quelle mesure il est légal de remettre l'enfant au père qui l'exige - en l'absence de décision du juge; problème lié au secret professionnel…). Lorsque cela est possible, la juriste renseigne par téléphone. Mais lorsqu'il est indispensable de prendre connaissance de certains documents, un rendez-vous est fixé au siège avec la personne concernée.

La permanence au siège fonctionne extrêmement bien. Il est évident que le manque de moyens financiers ne nous permet pas de répondre à la totalité de la demande. Les rendez-vous sont parfois fixés 2 semaines à l'avance et durent de plus en plus longtemps. Le nombre de femmes révélant être victimes de violences ne cesse d'augmenter- en particuliers celles victimes de violences sexuelles - et dès lors, on peut penser que le nombre de sollicitations risque encore de s'accroître.

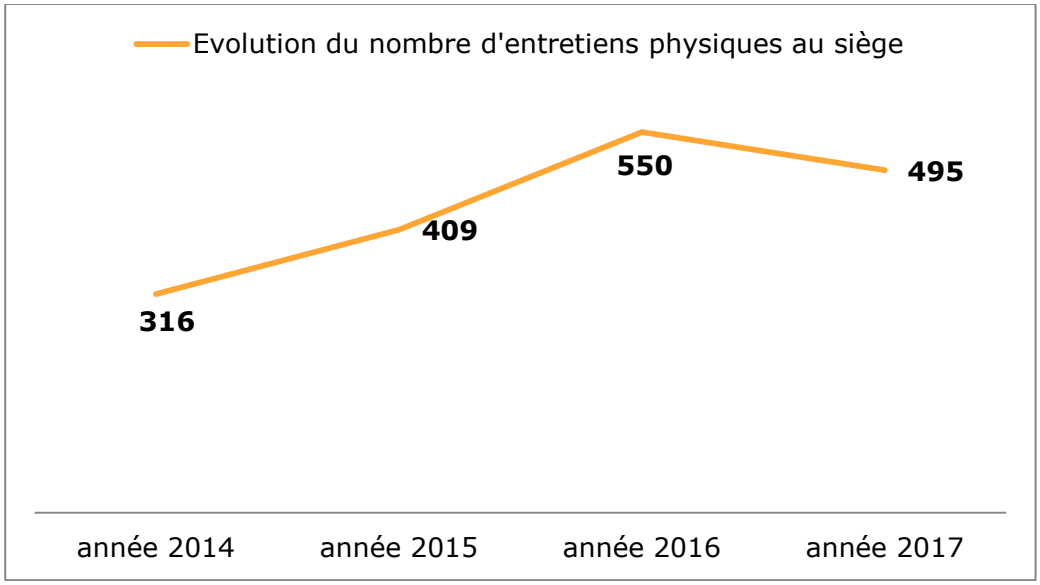

2. ACTIONS COLLECTIVES

Le CIDFF 92 Nanterre anime des interventions collectives, des actions de sensibilisation, des formations et des forums.

En s'appuyant sur une information précise et des outils actualisés et adaptés aux besoins du public, ces dernières ont pour ambition de :

- permettre à tous de s'approprier les mécanismes juridiques et de promouvoir ainsi l'autonomie et l'égalité
- sensibiliser le public et favoriser une réflexion commune sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Les informations sont réalisées en fonction de thèmes d'intervention spécifiques proposés à l'initiative de l'association ou en fonction des demandes des partenaires et/ou du public.

Cet autre aspect de l'action de l'association démontre que le CIDFF 92 Nanterre constitue un acteur essentiel de l'accès au droit dans le département.

Analyse quantitative

Depuis plusieurs années, le nombre d'actions collectives ne cesse d'augmenter. Le CIDFF 92 Nanterre est de plus en plus sollicité pour intervenir collectivement, ce qui est une preuve de satisfaction et une reconnaissance de notre savoir-faire.

En 2017, le CIDFF 92 Nanterre a réalisé 225 actions collectives, permettant d'informer 3551 personnes dont 70% de femmes.

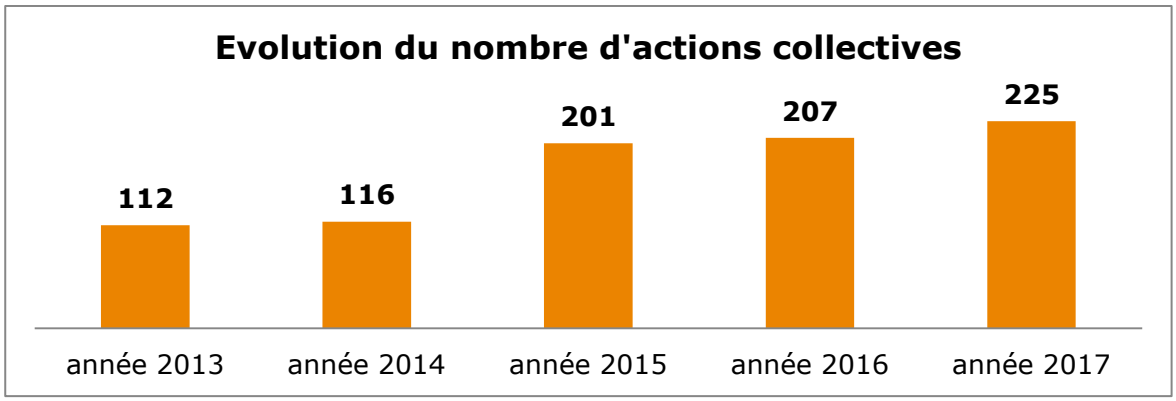

Les 225 actions collectives correspondent à plus de 565 heures face au public. Il faut ajouter à cela le temps de préparation, de rencontre des partenaires, de recherche de financements, d'évaluation des actions et de rédaction des bilans, sans compter les déplacements.
Ce travail correspond à 0.6 ETP sur l'année.

Ces 225 actions collectives se répartissent en :

- réunions (84)
- formations des professionnel-les (20)
- actions de collectives = sensibilisations (81)
- ateliers en direction des auteurs de violences conjugales (40)

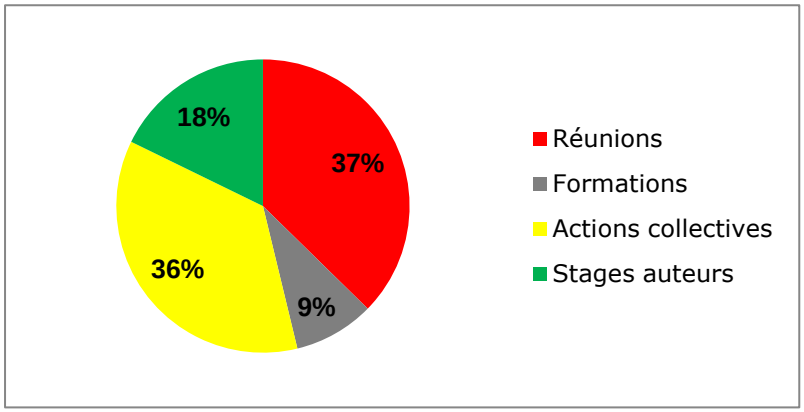

Le CIDFF participe à plus en plus de réunions. Le travail d'animation de réseau représente une charge de travail qui ne fait qu'augmenter d'une année sur l'autre.

Les stages en direction des auteurs de violences conjugales représentent également une charge importante pour l'équipe.

Thématiques

Le CIDFF de Nanterre propose des interventions sur différents thèmes.

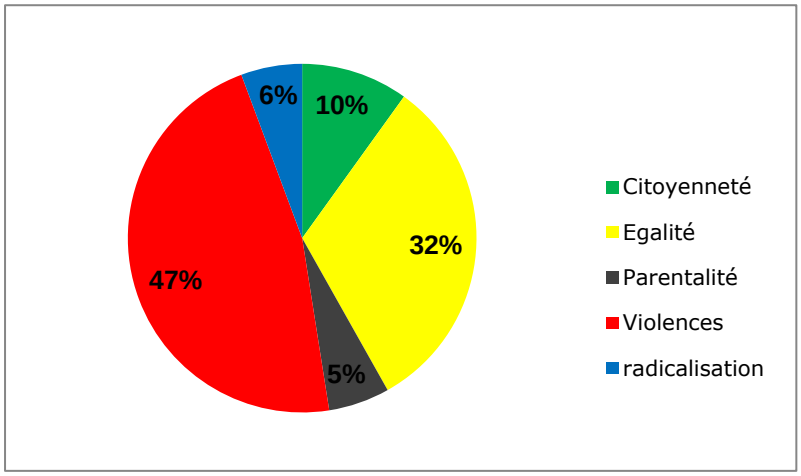

Les violences représentent presque la moitié des thématiques sur lesquelles intervient l'association (contre 32% en 2016).
Les actions sur l'égalité sont également très importantes. Elles comprennent notamment toutes les actions en direction des jeunes.
10% des actions abordent la question de la citoyenneté (Jeunes et citoyens, intégration citoyenne des femmes migrantes).

Le CIDFF veille à ce que les outils soient adaptés au profil du public. L'élaboration des outils de sensibilisation et de formation constitue un travail conséquent de préparation et de recherche ainsi que de mise à jour des données chiffrées et de l'évolution législative dans chaque domaine.

En 2017, nous avons également retravaillé nos outils de communication, afin de permettre aux partenaires de bien comprendre le déroulé de nos actions.

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Hauts-de-Seine / Nanterre

VIOLENCES INTRAFAMILIALES : MIEUX REPERER ET AGIR

Sensibilisation proposée par le CIDFF animée par une psychologue et une juriste.

Public destinataire: Equipes éducatives des établissements scolaires et professionnel-les de l'animation.

PROGRAMME

Violences intrafamiliales: Comment les repérer?

I. Définition
- Maltraitance
- Formes de violences
- Spécificité des violences intrafamiliales

II. Constat
- Données chiffrées
- Conséquences sur les enfants

III. Repérage
- Situations à risques
- Signes évocateurs de violences
- Enfant témoin
- Conflit de protection chez l'enfant
- Parentification

Violences intrafamiliales : Comment agir ?

IV. Rôle du professionnel-le
- Attitude à adopter
- Obligations légales
- Agir dans une situation inquiétante
- Information Préoccupante (IP)
- Signalement

V. Réponse pénale
- Infractions pénales
- Sanctions prévues

VI. Partenariat
- Contacts utiles

OBJECTIFS

Permettre un meilleur repérage des situations de violences intrafamiliales.

Prendre conscience que l'enfant témoin ou exposé à de la violence conjugale est un enfant victime de violences.

Conforter les professionnel-les dans leur légitimité à agir dans des situations de violences intrafamiliales.

Donner des outils favorisant l'action des professionnel-les ayant repéré des situations de violences intrafamiliales.

CONTACT :

Anne-Charlotte JELTY
direction.ciffnanterre@gmail.com
☎ 06 23 88 80 74

DURÉE : 3h
COÛT: 400€

Organisme de formation :
11922071692

71 rue des Fontenelles - 92000 Nanterre
Tél. : 01 71 06 35 50 - E-mail : cidff92nanterre@gmail.com
Association loi de 1901
http://hautsdeseine-nanterre.cidff.info/

Profil du public

Le CIDFF intervient devant un public varié. Le CIDFF propose des actions de formation en direction des professionnel-les (policiers, travailleurs sociaux, institutrices/teurs, assistantes maternelles, animateurs/trices jeunesse, personnel-les de crèche...).

Nous animons aussi beaucoup d'actions en direction des jeunes, des collégiens et lycéens essentiellement, cependant, nous sommes de plus en plus sollicitées par les centres de loisirs et les écoles pour intervenir devant des primaires.

Le CIDFF fait aussi beaucoup d'actions auprès des femmes inscrites en cours d'alphabétisation, dans les centres sociaux (ASL).

Quels que soit l'âge du public, il reste majoritairement féminin (69%). Les interventions en milieu scolaire touchent un public plus mixte.

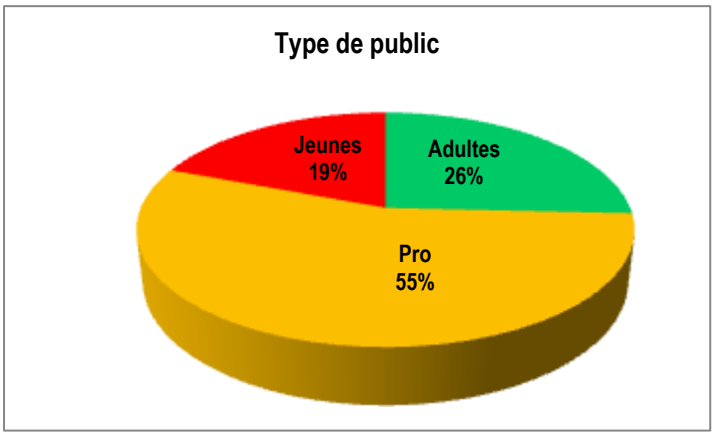

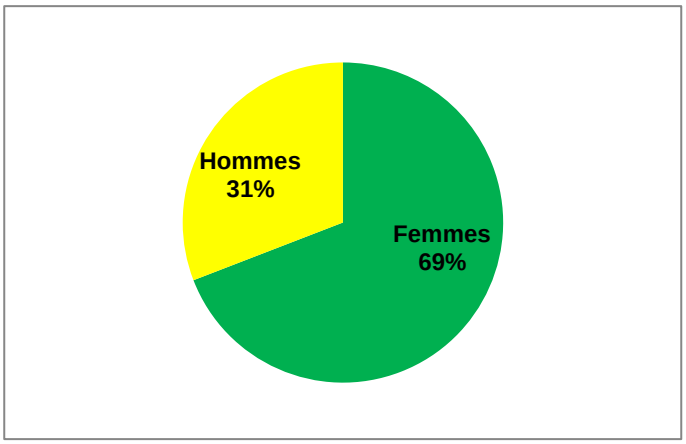

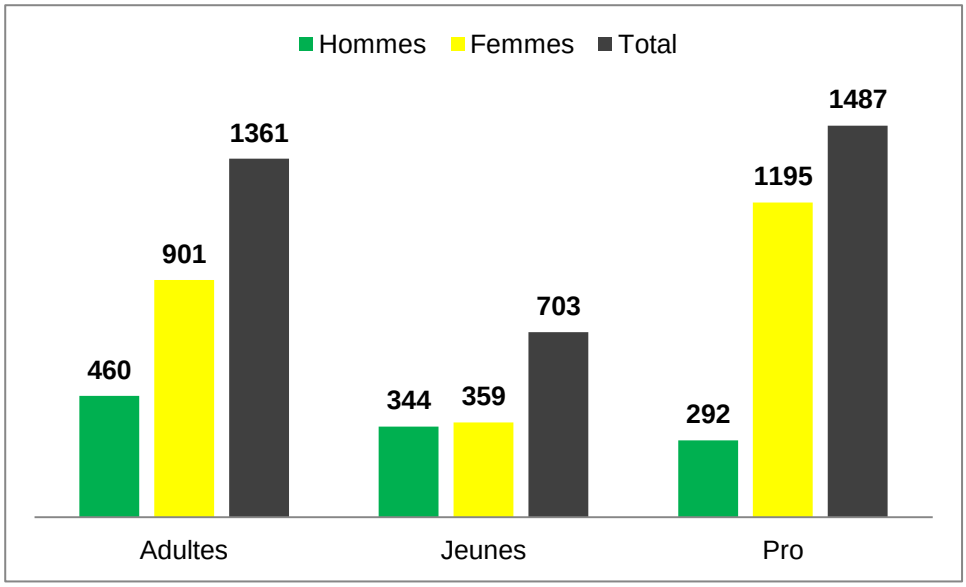

Dates et lieux des actions

Les actions collectives se déroulent tout au long de l'année, même pendant les vacances scolaires. On peut constater une surcharge d'activité en mars et en novembre qui s'explique par l'animation de nombreuses initiatives autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

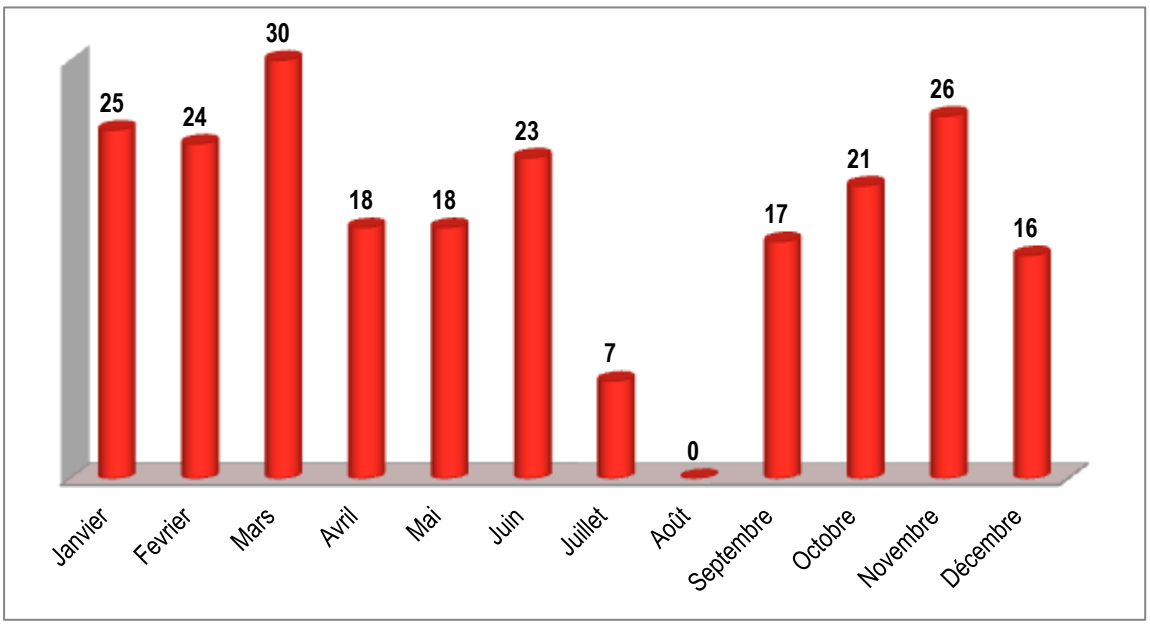

Elles ont lieu dans tout le nord du 92.

Le nombre important d'actions à Nanterre s'explique par la présence du TGI (stage auteurs), de la Préfecture et du siège de notre association.
A Nanterre, Colombes et Gennevilliers, le CIDFF est financé pour la mise en place d'actions collectives au titre de la politique de la ville.

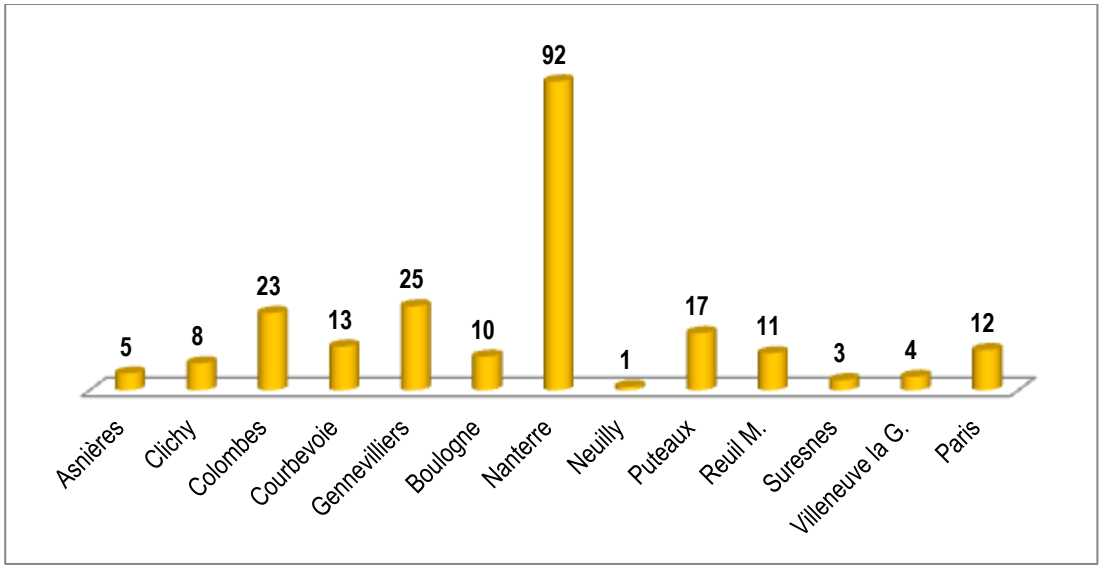

3. SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES

Chaque année, les 106 CIDFF du réseau **accueilllent et informent plus de 60 000 femmes** victimes de violences sexistes. Sur tout le territoire, ils participent aux dispositifs nationaux de lutte contre les violences : accueil de jour, référent violences, téléphone grave danger…

Pour répondre à des besoins d'information, d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes qui ne cessent d'évoluer, la FNCIDFF — Fédération nationale des CIDFF, a lancé en 2016, une labélisation des services d'accueil des femmes victimes, les SAVS.

En 2017, le CIDFF 92 Nanterre a obtenu la labellisation SAVS.

Un SAVS, c'est quoi ?

Les SAVS sont des services portés par les CIDFF, proposant aux femmes victimes de violences un soutien pour se reconstruire grâce à un accompagnement adapté. Les CIDFF y accueillent les femmes victimes de violences, quelle que soit la nature des violences subies (violences au sein du couple, harcèlement au travail, violences dans l'espace public, viols, mutilations sexuelles, mariage forcé, prostitution…).

SAVS : Un accompagnement pluridisciplinaire

L'accompagnement est un processus qui se déroule dans la durée. Il permet aux femmes victimes de violences de mobiliser des ressources pour agir. Dans les SAVS, l'accompagnement est caractérisé par la pluridisciplinarité des professionnel·le·s y intervenant (permettant de proposer à la fois des informations juridiques, une aide aux démarches administratives, un soutien psychosocial) et la complémentarité avec les partenaires.

Une garantie pour les femmes

Au travers des SAVS, les CIDFF apportent la garantie d'un accueil et d'un accompagnement de qualité à toutes les femmes victimes de violences sexistes. Une prise en charge homogène, des pratiques harmonisées, une expertise qui s'inscrit dans la durée : depuis plus de 45 ans les CIDFF agissent pour prévenir et lutter contre les violences sexistes.

Lutter contre les violences exercées à l'encontre des femmes constitue un levier indispensable pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes

Les CIDFF sont sollicités pour :

- repérer, écouter, informer et accompagner les femmes victimes
- sensibiliser et former les partenaires
- prévenir les violences à travers des actions de sensibilisation

L’accompagnement juridique des victimes

En 2017, **1403 cas** concernant directement des violences ont été dénombrés. Cela représente **23% des personnes informées.**

Profil des victimes de violences

87% des cas de violences concernent des femmes, soit 1214 femmes victimes de violences parmi lesquelles 1070 femmes victimes de violences au sein du couple. Les autres types de violences correspondent à des demandes relatives à des violences sexuelles, des violences au travail, intra-familiales ou commises par des tiers.

5% des demandes émanent de professionnel-le-s, 8% d’hommes qui souhaitent des informations pour une personne de leur entourage ou pour eux-mêmes.

Les violences faites aux femmes concernent toutes les tranches d’âge. Cependant, les femmes entre 36 et 45 ans représentent plus de 35% du public reçu par le CIDFF 92 Nanterre pour des violences.

Les moins de 25 ans ne représentent que 10% des victimes de violences au sein du couple qui s’adressent à nous. Cela s’explique notamment par la définition même de la notion de violences « conjugales » qui implique, selon la loi, une cohabitation. Ainsi, bien que victimes de violences au sein du couple, les jeunes filles et les femmes qui ne vivent pas avec leur compagnon, ne rentrent pas dans le cadre juridique de ce que l’on désigne comme étant des violences « conjugales ». À défaut de définition, les victimes de ces violences, mal voire non identifiées, se sentent trop souvent ignorées et n’osent pas solliciter une aide dont elles ne se reconnaissent pas destinataires.

On sait que bien souvent les violences se poursuivent au-delà de la cohabitation. Ainsi, 40% des victimes déclarent vivre seules tandis que 30% sont encore en couple et 30% en cours de séparation. 80% de ces femmes ont au moins un enfant.

Parmi les personnes informées, 61% sont françaises et 36% ont la nationalité d’un pays situé en dehors de l’Union européenne. 99% d’entre elles vivent en France, dont 18% dans un quartier prioritaire.
52% des victimes de violences sont sans emploi. Celles qui occupent un emploi appartiennent majoritairement à la catégorie socio-professionnelle des employé-es (31%). 10% est demandeuse d’emploi, 8% au RSA, 5% à la retraite et 20% bénéficiares des prestations familiales.

51% des victimes de violences déclarent par ailleurs vivre dans la précarité. Cette situation économique explique les difficultés rencontrées par ces femmes pour sortir des situations de violences dans lesquelles elles se trouvent (accès à l'information, au logement, recherche d'emploi, charge des enfants…). 16% se déclarent en effet sans ressources. 25% sont femmes au foyer et 16% en recherche d'emploi, seulement 3% des femmes se déclarant inactives étaient retraitées.

Concernant le logement, elles sont 23% à être hébergées, 17% par une connaissance et à peine 7% par l'intermédiaire d'une institution, 1% se déclare SDF. Ces chiffres montrent clairement que les solutions en centre d'hébergement sont insuffisantes et que c'est la solidarité qui fonctionne de manière importante. Cette année, nous avons en effet pu constater les difficultés, voir l'impossibilité certains jours, pour joindre le 115. L'Escale et Flora Tristan étant par ailleurs saturés, **le manque de solutions d'hébergement en région parisienne reste un problème majeur pour les femmes victimes de violences.**

Dans 72% des cas, les informations sont délivrées lors d'entretiens physiques (contre 68% l'année dernière). La nature de cette problématique nécessite de rencontrer la victime, de consulter les documents (plaintes, certificat médicaux, décisions du tribunal correctionnel, jugements JAF…). Les entretiens téléphoniques (27%) ne permettent pas d'apporter une réponse satisfaisante en la matière. Nous constatons une augmentation des sollicitations par mail, notamment via notre site internet. Ainsi, les personnes qui nous contactent par téléphone ou par internet sont orientées vers les permanences juridiques du CIDFF pour un entretien physique.

52% des entretiens durent plus d'une demi-heure et 10% plus d'une heure. Dans plus de la moitié des cas, les personnes formulent au moins 7 demandes différentes. Cela démontre la complexité des entretiens et la multiplicité des problématiques évoquées s'agissant de situations de violences.

60% des personnes informées dans ce contexte le sont lors d'un premier contact avec le CIDFF, tandis que 40% d'entre elles font l'objet d'un suivi.

Les femmes sont orientées vers nos permanences par différents partenaires : le TGI (30%), la police, les mairies (23%), les EDAS, les associations, une connaissance (12%)… Les personnes ont également eu les coordonnées du CIDFF 92 Nanterre par le biais d'internet (5%).

En fonction des problématiques, de l'urgence des situations et de la capacité à agir des victimes, le CIDFF propose des orientations vers les structures spécialisées :

- 13% sont invitées à se rendre au commissariat pour déposer une plainte
- 35% sont orientées vers un professionnel du droit, en général il s'agit d'un avocat de la liste que le Barreau des Hauts de Seine a réalisé
- 23% vers le tribunal (civil ou pénal)
- 16% vers un-e professionnel-le de l'action sociale (EDAS, CAF, associations…)

Lorsque cela est nécessaire, une orientation vers une psychologue est proposée, soit en interne vers notre service de soutien psychologique, soit vers les professionnelles de l'AFED ou de l'Escale.

Depuis plusieurs années, les salariées du CIFF constatent une plus grande difficulté à passer le relais. Les services spécialisés sont saturés, les réponses pas toujours adaptées.

La consultation psychologique

En mars 2017, le CIDFF a ouvert une consultation psychologique pour les victimes.

Le recrutement d'une psychologue a permis :

- l'ouverture d'une consultation psychologique
- la co-animation des actions de formation sur les violences, avec une approche plus globale (aspects juridiques et éclairage clinique sur la problématique des violences faites aux femmes)
- le développement des stages de responsabilisation en direction des auteurs de violences conjugales

Fonctionnement de la permanence

Dans le cadre de la mise en place du stage de responsabilisation en direction des auteurs de violences conjugales, une psychologue a été embauchée par le CIDFF de Nanterre. Cette embauche a permis à l'association d'ouvrir une consultation psychologique à destination des personnes reçues au sein des différentes permanences juridiques. La consultation psychologique se déroule au siège de l'association du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30. Elle propose un accompagnement aux femmes victimes de violences ainsi qu'un soutien à la parentalité.

De mars à décembre 2017, la psychologue a réalisé **121 entretiens**. La demande s'est révélée croissante, le nombre de consultations suivant une courbe ascendante. De 6 entretiens en avril, on est arrivé dès le mois de novembre à 26 consultations. Et la demande n'a cessé de s'accroître...

Les entretiens durent en moyenne entre une heure et 45 minutes selon qu'il s'agisse d'un premier rendez-vous ou d'un suivi. Dans le cadre des suivis, les femmes sont reçues en moyenne entre 2 et 4 fois par mois. La fréquence du nombre de rendez-vous peut être mis en relation avec les impacts directs des violences: psycho-traumatisme, mise en difficulté de la relation parent-enfant, etc. Le psychisme et ses diverses formes de résilience dispose de sa propre temporalité. Ainsi, la plupart des accompagnements s'étale dans la durée alors que d'autres sont plus ponctuels.

Profil des personnes reçues

En 2017, les personnes reçues dans le cadre de la consultation psychologique étaient exclusivement **des femmes**.

Pour 17% seulement d'entre elles, la consultation psychologique s'est révélée être leur **premier contact avec le CIDFF de Nanterre.** En effet, la grande majorité des femmes est orientée par les juristes du CIDFF.

Moins de 20 ans	4%
Entre 21 et 25 ans	7%
Entre 26 et 35 ans	50%
Entre 36 et 45 ans	23%
Entre 46 et 55 ans	16%
Entre 56 et 60 ans	0%
Plus de 61 ans	0%

50% des entretiens ont été réalisés auprès de femmes ayant **entre 26 et 35 ans,** élément qui souligne la prédominance des jeunes femmes au sein de la consultation psychologique.

Concernant le lieu d'habitation des personnes reçues, 26% d'entre elles viennent de Nanterre, 20% de Colombes et 5% de Puteaux. Le reste de la population reçue est domiciliée dans une des communes du nord des Hauts-de-Seine.

62% des personnes reçues sont de nationalité française, 2% de nationalité européenne et 36% d'autres nationalités.

Les femmes accueillies sont pour la plupart en cours de séparation (59%). 28% d'entre elles sont en couple et 13% sont seules.

73% des personnes reçues avaient des enfants, pour la plupart à leur charge (59%).

56% des femmes travaillent, soit 68 personnes; 44% (53 personnes) sont sans emploi que ce soit en recherche d'emploi, en formation, étudiantes, à la retraite ou au foyer.

Cependant, 56% du nombre global de femmes reçues dans la permanence déclare être en situation de précarité.

Un tiers des femmes reçues s'est déclarées hébergées que ce soit par un tiers, un concubin ou en institution.

13% des femmes accueillies ont été orientées vers des professionnels de la santé, essentiellement vers la psychiatrie de secteur ou la PMI. La psychologue a dirigé 2% d'entre elles vers la police et 1% vers d'autres associations, notamment celles permettant d'accéder à un hébergement.

Les relais vers la psychiatrie de secteur restent très compliqués, avec des consultations saturées. L'orientation vers le libéral peut être onéreuse pour certaine personne.

Motifs de consultations

94% des entretiens réalisés concernait des violences au sein du couple.

Violences conjugales

La plupart des demandes de soutien psychologique porte sur les violences commises au sein du couple: violence physiques, psychologiques, économiques, administratives et/ou sexuelles.

On remarque également un nombre croissant de demande se rapportant aux **violences sexuelles**, que celles-ci se déroulent ou non au sein du couple. L'identification du phénomène demeure complexe dans la mesure où certaines femmes peinent à reconnaitre la violence sexuelle au sein de leur couple. La permanence psychologique est un lieu privilégié dans le processus d'identification de ce type de violences car elle permet à la parole de se déposer en respectant le temps nécessaire à chaque individu.

Souffrances liées à la séparation

Le fait d'envisager une séparation ou de devoir y faire face peut être un élément déclencheur de la demande d'accompagnement psychologique. Les dynamiques psychiques inhérentes au cycle des violences conjugales peuvent rendre les séparations particulièrement complexes et hésitantes. Ainsi, les femmes victimes de violences conjugales effectuent parfois plusieurs allers-retours au domicile avant de mettre un terme à leur relation. C'est au cœur de ce processus qu'elles vont être amenées à solliciter une écoute attentive, soutenue par la neutralité bienveillante du psychologue.

De même, la séparation pouvant intensifier ou engendrer de nouvelles violences, les victimes trouvent, au sein de cette permanence psychologique, un lieu où se soustraire des filets d'une emprise qui parfois dure depuis plusieurs années.

Ces éléments permettent de mettre en perspective le pourcentage des personnes reçues se déclarant "en cours de séparation" (59%).

Angoisse, dépression, trauma

La consultation psychologique du CIDFF de Nanterre se révèle être un lieu d'accueil et d'élaboration pour les conséquences directes ou indirectes des violences. Sur les 10 mois écoulés, la plupart des personnes reçues a fait part d'angoisses, d'éléments dépressifs ainsi que de processus psychiques pouvant se rattacher à la clinique du trauma. On remarque également la présence de tentatives de suicide dans l'histoire des personnes accueillies. Plus rarement, des poly-traumas ont pu être mis en lien avec des manifestations psychotiques ayant généré des états de crise aigüe.

Soutien à la parentalité

La question des enfants, souvent mis à mal dans le cadre des violences conjugales, fait partie des raisons pour lesquelles certaines femmes ont pu initier une démarche psychothérapeutique pour elles-mêmes. Bien que la permanence psychologique du CIDFF ne prenne pas en charge les enfants, la psychologue a pu y développer en 2017 un axe de soutien à la parentalité.

Partenariat

Cette permanence psychologique s'est développée en étroite collaboration avec **les juristes de l'association.** Ces dernières y ont orienté les personnes en demande de soutien psychologique mais aussi celles qu'elles ont détecté en grande difficulté psychique. Ainsi, les personnes accueillies ont pu bénéficier d'un accompagnement pluri-focal. Aux démarches juridiques sont venues s'adjoindre le soutien psychologique et les nombreux temps d'échange pluridisciplinaire.

Cet accompagnement s'est développé à plusieurs niveaux; ce qui a permis de proposer un soutien au plus près des besoins exprimés.

De surcroît, la psychologue du CIDFF de Nanterre travaille également en collaboration avec **les psychologues de l'AFED**, structure associative partageant les mêmes locaux.

Un échange avec les professionnels de **la psychiatrie de secteur (**psychiatre, infirmier(e), psychologue) a également été engagée. Très fréquemment, la psychologue a transmis les coordonnées de la PMI, des CMP voir de l'hôpital afin que les personnes accueillies ainsi que leurs enfants puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Malheureusement, la psychiatrie de secteur n'a pas toujours été en mesure de réagir rapidement aux sollicitations., du fait de sa saturation Il semble donc nécessaire de poursuivre le chantier de la construction d'un réseau partenarial adapté.

La formation des professionnel-les

Le CIDFF 92 Nanterre organise des actions d'information collective en direction des professionnel-les mais aussi du grand public et des jeunes, afin de sensibiliser et d'informer sur la question des violences faites aux femmes et de favoriser ainsi une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, constitue à cet égard une date clé et correspond à une période à laquelle nous sommes particulièrement sollicitées pour intervenir sur ce thème.

En 2017, 66 actions abordaient le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes. C'est 18 de plus que l'année précédente.
Un nombre croissant d'actions sont menées en direction du grand public et à destination des professionnel-le-s.

Exemples d'action de formation :

- Centre de Loisir Gorki - Nanterre : formation de l'équipe d'animation
- Paris Ouest la Défense : formation des étudiants en IUT carrière sociale
- EDAS Nanterre : formation des AS
- Mairie de Courbevoie : formation des agents municipaux
- Ecoles maternelles de Puteaux : formations à destination des institutrices
- Police : formation des policiers et référents violences
- Centre Hubertine Auclert : intervention sur le harcèlement de rue

En 2017, le CIDFF a ouvert son offre de formation en direction des professionnel-les. Au-delà des violences au sein du couple, le CIDFF propose désormais des actions sur les violences sexuelles, les violences intrafamiliales, le harcèlement au travail et les mariages forcés.

Ces actions sont co-animées par une juriste et une psychologue, ce qui permet d'aborder l'ensemble de la problématique des violences faites aux femmes, aussi bien du point de vu du droit que des mécanismes à l'œuvre.

La prise en charge des auteurs de violences conjugales

En 2017, 5 stages de responsabilisation ont été programmés : Février, Avril, Juin, Octobre et Décembre. 35 Mis En Cause ont été reçus en ESR et autant de victimes ont été accompagnées. **Au total, ce sont 27 auteurs qui ont participé aux stages**.

Cadre

Les stages de responsabilisation en direction des auteurs de violences conjugales s'inscrivent dans le cadre d'alternatives aux poursuites (composition pénale).
Les auteurs sont d'abord convoqués par le/la Délégué-e du Procureur pour un rappel à loi et la notification de la composition pénale. Les MEC sont ensuite reçus par le CIDFF pour une Enquête Sociale Rapide (ESR). Si le MEC n'accepte pas la composition pénale ou s'il n'exécute pas intégralement la mesure, le procureur de la République peut décider de poursuites devant le tribunal correctionnel.
La mesure, une fois exécutée par l'auteur, est inscrite au bulletin n°1 du casier judiciaire. Le stage se déroule au TGI, sur 8 séances de 1h30, de 19h à 20h30, deux fois par semaine. Chaque séance est obligatoire.

Objectifs

Ces stages ont pour objectif de prévenir la réitération des violences conjugales, en mettant l'accent sur le suivi des auteurs. Il vise à rappeler aux auteurs le cadre légal et les conséquences légales de leurs actes. Il s'agit de faire émerger une prise de conscience de la violence et de ses impacts sur les victimes. Les stages ont également comme objectif de permettre la mise en place de comportements alternatifs à la violence, et de favoriser une prise en charge thérapeutique.

Les sessions sont élaborées et animées par un trinôme de professionnelles qualifiées, une psychologue, une juriste et la directrice du CIDFF de Nanterre. Il semble important de rappeler que ce stage n'a pas de vocation thérapeutique. Il reste limité à la responsabilisation et la sensibilisation aux conséquences concrètes des violences conjugales, dans le cadre d'un rappel à la loi.
Parallèlement, les victimes sont accompagnées dans leurs démarches par le CIDFF et orientées vers les services spécialisés lorsque cela est nécessaire.

Le déroulé du stage

Le CIDFF utilise plusieurs outils qui concourent au processus de responsabilisation des hommes auteurs de violences conjugales. La projection de supports vidéo tels que le film « Fred & Marie » permet d'œuvrer à l'identification des violences conjugales. Le personnage de Fred constitue un support de projection favorisant les dynamiques d'identification ainsi que la prise de conscience des diverses formes de violences psychologiques.
Les intervenantes utilisent également le photo-langage dans le but de déconstruire les représentations sexistes véhiculées par les publicités qui parfois participent à la banalisation de la violence. Cette activité permet également de mettre en lumière les figures conscientes et inconscientes auxquelles est rattachée l'image du féminin chez chaque participant.
Par le partage de leurs expériences, les auteurs sont accompagnés vers l'élaboration de leurs émotions ainsi que le repérage des situations pouvant mener au passage à l'acte violent. Des stratégies visant à prévenir le risque de récidive sont élaborées ensemble, tout en prenant en considération le vécu singulier de chaque situation.

PROGRAMME

Atelier 1 Présentation
- Présentation du stage et de ses objectifs
- Règles de fonctionnement du groupe
- Cadre légal du stage (la composition pénale)
- Tour de table (récit des faits)

Atelier 2 Le passage à l'acte
- Projection *Fred et Marie*
- Conflit conjugal
- Violences conjugales (l'emprise, le cycle des violences, *etc.*)

Atelier 3 La loi
- Projection *Instants d'audience*
- Compréhension de la plainte
- Identification des infractions et rappel à la loi

Atelier 4 Le couple
- Couple (construction, place de chacun, rôle du mari et rôle de père)
- Stéréotypes et domination

Atelier 5 La victime
- Lettre à la victime et lettre de la victime
- Prise de conscience du vécu de la victime (symptômes, perte de l'estime de soi, de confiance, angoisse, culpabilité, *etc.*)

Atelier 6 Les victimes indirectes
Conséquences des violences sur les enfants (psychologiques, juridiques)
Conséquences possibles durant la grossesse
Rôle de l'entourage, absence d'appui et isolement

Atelier 7 Les stratégies d'évitement
Histoire personnelle
Passage à l'acte
Conduites à risques
Stratégies d'évitement des conduites violentes

Atelier 8 Bilan
Ressenti de chacun sur l'expérience de groupe
Évaluation finale et projection dans l'avenir
Liste des associations spécialisées

<u>Le profil des auteurs</u>

- Hommes auteurs de violences conjugales «légères», (inférieures à 8 jours d'ITT)
- 1ère connaissance de violences conjugales par la Justice,
- Absence de casier judiciaire,
- Absence de dépendance (alcool ou drogue, etc.)
- Absence de pathologie mentale repérée.

Le tableau ci-après nous montre que les MEC viennent de tous les milieux sociaux, et de toutes les villes des Hauts de Seine. Cela illustre bien le caractère universel des violences conjugales.

** Les prénoms ont été changés.*

		Prénom*	profession	Commune	situation	enfant	Refus	Types de violences	ITT
Fév	1	Julien	Musicien	Vanves	séparé	4	validé	Physiques+psy	0
	2	Henri	Vendeur	Suresnes	en couple	0	abandon	Physiques+psy	0
	3	Youssef	Electricien	Nanterre	en couple	2	validé	Physiques+psy	refus UMJ
	4	Yoram	Comptable	Boulogne	séparé	Enceinte	validé	Physiques+psy	refus UMJ
	5	Ismaël	sans emploi	Villeneuve la Garenne	en couple	1	validé	Physiques+psy	refus UMJ
	6	Paul	Barman	Fontenay aux roses	en couple	enceinte	refus	Physiques+psy	1
	7	Victor	Peintre	Rueil Malmaison	en couple	1	poursuivi	Physiques+psy	refus UMJ
	8	Jérôme	chauffeur VTC	Ville-d'Avray	en couple	2	poursuivi	physiques, psy, sexuelles et menace de mort	1
Avril	9	Gérard	sans emploi	Nanterre	séparé	enceinte	validé	physique	0
	10	Pierre	agent de sécu.	Colombes	en couple	0	validé	psy et menace de mort	refus UMJ
	11	Baptiste	ingénieur	Asnières s/seine	en couple	1	validé	psy et menace de mort	refus UMJ
	12	Etienne	Conseiller en banque	Gennevilliers	en couple	2	validé	physiques	0
	13	Hector	ASS	Bagneux	en couple	0	validé	physique	1
	14	Yacine	Ouvrier bâtiment	Villeneuve la Garenne	séparé	1	validé	physique, psy et menace de mort	0
	15	Benjamin	aide soignant	Rueil	en couple	4	poursuivi	physique +psy	refus UMJ
	16	Sébastien					Refus		
Juin	17	Jim	en création d'entreprise	Meudon	en couple	2	validé	Physique+ psy	2
	18	Marco	peintre BTP	Malakoff	en couple	3	validé	Physique+ psy	2
	19	Stéphane	commercial	Clichy	en couple	2	validé	physique + psy	5
	20	Antoine	ingénieur informatique	Ruiel Malmaison	en cours de séparation	2	validé	physique et psy menace de mort	4
	21	Mohammed	sans emploi	Neuilly s/seine	séparé	2	poursuivi	physique + psy	2
	22	Vadim	agent de sécu.	Colombes	séparé	1	poursuivi	physique + psy	10
Oct	23	Mario	Ouvrier batiment	Bagneux	en couple	1	validé	physique + psy	refus UMJ
	24	Jocelyn	chef cuisinier	Colombes	en couple	1	poursuivi	physique + psy	5
	25	Nicolas	Ouvrier batiment	Nanterre	séparé	1	validé	physique + psy	refus UMJ
	26	Albert	gérant brasserie	Malakoff	en couple	1	validé	physique + psy	refus UMJ
	27	Bastien	sans emploi	Sèvres	en couple	2	validé	physique + psy	0
	28	Louis	agent de maintenance	Ch-Malabry	en couple	1	validé	physique + psy	4
	29	Yvan	chef d'entreprise	Ch-Malabry	séparé	3	refus	physique + psy	0
	30	Laoucine	chef d'entreprise	Puteaux	séparé	0	poursuivi	physique + psy	refus UMJ
Dec	31	Rachid	Commercial	Levallois-perret	en couple	0	accepté	Physiques+psy	2
	32	Mathieu	fonctionnaire	Neuilly s/seine	séparé	1	accepté	Physiques+psy	3
	33	Emile	Commercial	Nanterre	en couple	0	accepté	physique + psy	3
	34	Michaël	Auto-entrepreneur	Clamart	en couple	0	accepté	physique + psy	refus UMJ
	35	Julio	Architecte	Levallois-perret	en couple	1	accepté	physiques+psy	3

Résultats

Les stages semblent constituer une réponse adaptée à la problématique des violences conjugales. La majorité des auteurs apparait sensible aux différents thèmes abordés. La mesure favorise la prise de conscience et la reconnaissance des violences. Le parquet souligne qu'aucune récidive des auteurs ayant suivi la mesure sur le département, n'a été identifiée depuis l'instauration des stages.

En décembre 2017, le CIDFF a décidé de réaliser une grande enquête auprès de toutes les victimes de violences conjugales dont le conjoint ou ex-conjoint a participé à la mesure depuis que celle-ci est mise en œuvre (2015) au TGI de Nanterre, soit une cinquantaine de victimes sur les 11 stages réalisés.

Bien que ce type d'évaluation reste toujours sujet à caution dans la mesure où les résultats peuvent se révéler difficilement quantifiables, l'expérience du CIDFF de Nanterre témoigne des impacts positifs du travail accompli auprès des auteurs de violences conjugales dans le cadre de la prévention de la récidive.

Les victimes se sont avérées difficiles à joindre. La plupart avaient changé de numéro de téléphone, d'autres ne souhaitaient pas répondre à nos questions, cherchant souvent à éviter d'éventuelles résurgences traumatiques. Sur 44 victimes contactées, 15 ont répondu à un questionnaire élaboré par l'association. **80% des femmes interrogées (12 femmes sur 15) vivent aujourd'hui toujours en couple** ; elles sont 13 à avoir des enfants. Dans **60% des cas (9 femmes sur 15), elles déclarent ne plus avoir été victimes de violences de la part de leur compagnon depuis la fin du stage.**

80% des femmes sollicitées **(12 femmes sur 15)** affirment avoir perçu un **changement favorable** dans le comportement de leur conjoint après le stage. Certains hommes semblent être en mesure de mieux communiquer avec leurs partenaires. Ils se sont montrés « plus à l'écoute » et « moins agressifs ». D'autres ont mis à profit les conseils prodigués lors du stage et mettent en œuvre des stratégies d'évitement de la violence. Pour d'autres encore, le changement s'est avéré « radical et positif » suite au rappel du cadre légal dans lequel s'inscrivent les violences. Parfois, le stage a été l'occasion pour les auteurs de violences conjugales de faire les démarches pour **initier un travail thérapeutique**.

Pour certaines femmes, les changements observés peuvent être rattachés en partie à la crainte d'une sanction en cas de récidive. Dans cette perspective, certaines victimes notent la disparition des violences physiques tout en signalant la persistance des violences psychologiques.

Ainsi, **40% d'entre elles (6 femmes sur 15) font part d'une réitération des violences**. Dans 5 situations sur 6, ces dernières ont eu lieu entre 1 et 6 mois après la fin du stage. Dans la moitié des cas, il s'agit de violences physiques. **Les violences psychologiques sont évoquées dans 83% des cas de réitération des violences** (5 situations sur 6)**.**

14% des femmes interrogées, soit 2 d'entre elles, ont mis en œuvre des démarches juridiques après le stage de responsabilisation (JAF, AEMO, etc.) ; 33% des victimes ont entamé un suivi psychologique (5 personnes interrogées). Dans 27% des cas (4 situations), un accompagnement psychologique de l'auteur a été mis en place. 27% des femmes contactées expliquent avoir consulté un psychologue pour leurs enfants à la suite du stage, soit 4 personnes sur 15.

20% des personnes interrogées **sont séparées de leur ex-conjoint depuis le stage** (3 personnes sur 15). Lorsqu'il y a des enfants, la résidence principale se situe chez la mère dans 50% des cas. Concernant l'autre moitié, une résidence alternée a été mise en place. Certaines femmes témoignent de leurs difficultés à obtenir le versement d'une pension alimentaire malgré une décision de justice.

Certaines victimes font part d'un bref changement dans l'attitude de leur conjoint suite au stage de responsabilisation. Néanmoins, celui-ci n'a pas pu s'inscrire dans la durée. Ces éléments mettent en lumière la **nécessité de proposer aux auteurs de violences conjugales une réelle prise en charge thérapeutique** afin que les prises de conscience qui se manifestent durant le stage puissent s'inscrire dans une évolution durable.

De nombreux auteurs formulent le besoin de **poursuivre le travail engagé**. Le CIDFF souhaite donc mettre en place des groupes de paroles pour les auteurs de violences conjugales afin d'inscrire son travail de luttes contre les violences faites aux femmes au sein d'un spectre élargi.

La mise en œuvre des stages nécessite une large mobilisation des professionnelles en charge de ce projet.
5 stages représentent 60h d'animation + 30 min de d'échanges entre les 3 animatrices après chaque séance soit 20h/an, 40h d'ESR auteurs, 40h d'ESR victimes, plus l'accompagnement des victimes (plusieurs RDV par femmes victimes de violences avec la juriste et avec la psychologue).
Un travail de mise à jour des supports est également indispensable ainsi qu'un temps de réunion et d'échange permanent avec le Parquet (Procureur et greffes des alternatives).

L'analyse des ordonnances de protection 2016

Depuis de nombreuses années, le CIDFF réalise une analyse qualitative et quantitative des ordonnances de protection dans le département.

Alors que les demandes d'ordonnance de protection sont relativement stables dans le département, en 2016, leur nombre a été divisé par deux : seulement **31 demandes ont été formulées**, marquant la plus faible sollicitation de la mesure depuis la mise en place de l'analyse.

Le délai de réponse est de 44 jours en moyenne en 2016. Dans les procédures ayant abouti au prononcé d'une ordonnance, il était de 36 jours, avec un délai minimum de 15 jours pouvant aller jusqu'à 77 jours. Dans les procédures ayant abouti au rejet de l'ordonnance, il était de 54 jours. 1 seule décision est rendue dans un délai inférieur ou égal à 15 jours, alors que 90% des décisions sont rendues dans un délai supérieur à trois semaines (plus de 21 jours) et 70% dans un délai supérieur ou égal à un mois (28 jours et plus).

Le niveau de preuve qui résulte de la pratique du TGI en la matière subordonne la reconnaissance des violences à la présentation d'une plainte par la demanderesse, et le constat du danger à ce qu'elle ait été déposée récemment, ou soit associée à un certificat médical. Le défaut de ces éléments rend la protection a priori peu susceptible d'être prononcée, et la demande peu susceptible d'être formulée.

La même pratique jurisprudentielle conditionne aussi le bénéfice de la protection à ce que les violences psychologiques s'accompagnent ou se traduisent par des violences physiques ; autrement-dit, la nature des violences influe sur le champ de la protection, qu'une victime de violences psychologiques seules a peu de chances de se voir adresser.

Quant à l'issue de ces instances, de 24 à 36 ordonnances statuent chaque année en faveur de la protection, avec un taux d'acceptation oscillant de 55 à 64%. En 2016, il est de 56% avec 30 décisions de référence (ou rendues sur le fond), dont 17 en faveur et 13 à l'encontre de la mesure.

Les demandes sont presque exclusivement formulées par des femmes, et toutes au sein de couples hétérosexuels.

Les demanderesses indiquent souvent une adresse différente de celle du défendeur au moment du dépôt de la demande : elles sont 12 à faire état d'une même adresse contre 18 à mentionner une adresse distincte, dont 8 sont hébergées.

STATUT, ACTUALITÉ ET ENFANTS DU COUPLE

Les demandes (conjoints et ex-conjoints confondus) sont formulées principalement dans le cadre du mariage, suivi du concubinage et d'une minorité de PACS : elles concernent 21 couples mariés, 2 PACS préalablement dissolus, 2 concubinages et 5 ex-concubins.

Elles s'inscrivent encore largement dans le cadre du couple (plus des trois-quarts avec 77%), bien qu'on observe une progression des demandes formulées à l'égard d'ex-conjoints (un peu moins d'un quart d'entre elles avec 23%).

Au sein des couples « actuels », les demanderesses sont cependant nombreuses à avoir engagé, ou à envisager une séparation en parallèle (33% du total des demandes) s'étant

traduit par un départ du domicile conjugal ou par l'initiation d'une procédure de dissolution de la vie commune (avec par exemple le dépôt d'une requête en divorce).

Les intéressés ont souvent un ou plusieurs enfants mineurs (87%), ce qui semble indiquer que la présence d'enfants dans un couple où s'exercent des violences auxquelles ils sont exposés a un effet incitatif sur le recours à l'ordonnance de protection.

SUR LA PROCÉDURE

- **Aide juridictionnelle**

En 2016, seules 5 demanderesses bénéficient de l'aide juridictionnelle totale. Aucun défendeur ne bénéficie de l'aide juridictionnelle

- **Avocat**

Les demanderesses sont toutes représentées et assistées à l'exception de l'une d'entre elles qui est simple comparante. L'OP est écartée dans le seul cas de comparution simple de la demanderesse. Elle est prononcée pour 17 des comparutions assistées.

Les défendeurs sont plus nombreux à ne pas comparaître ou à comparaître sans assistance (11 défendeurs défaillants ou comparant sans assistance ni représentation). L'OP est prononcée dans les 4 cas de défaillances et pour 5 des 7 comparutions du seul défendeur. Cependant, seulement 8 OP sont prononcées dans les 19 procédures où le défendeur est assisté.

- **Mode de saisine**

Les demandes sont formulées pour la plupart sous forme d'assignation en référé et 3 seulement sont introduites sur requête. Sur les 26 assignations en la forme des référés, 15 aboutissent au prononcé d'une ordonnance de protection et 11 autres à un rejet. Des 3 requêtes, 2 mènent au débouté de la demande et la troisième, qui oppose l'homme à sa conjointe, est accueillie. Une dernière affaire justifie par son urgence une procédure et assignation du défendeur à jour fixe, autorisée par le président du TGI : l'acte d'assignation est délivré au défendeur le 24 mars 2016 pour une audience fixée six jours plus tard au 30 mars 2016. Elle aboutit au prononcé d'une ordonnance de protection.

- **Positionnement du Parquet**

Le procureur a été régulièrement avisé de toutes les procédures et ne semble être intervenu à aucune d'elles.

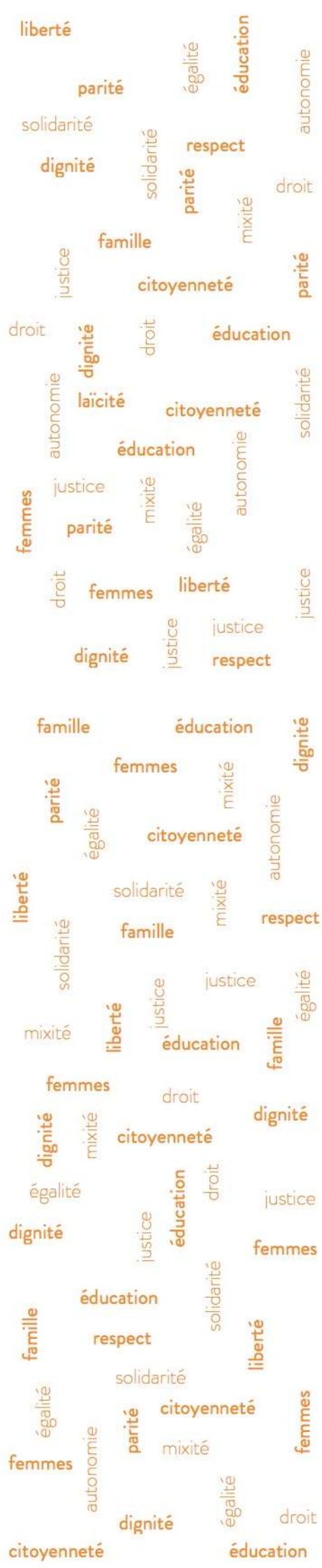
liberté
égalité
éducation
autonomie
parité
solidarité
respect
dignité
solidarité
parité
droit
mixité
famille
justice
citoyenneté
parité
droit
dignité
droit
éducation
autonomie
laïcité
citoyenneté
solidarité
éducation
autonomie
justice
mixité
femmes
parité
égalité
droit
femmes
liberté
justice
justice
justice
dignité
respect
famille
éducation
dignité
femmes
mixité
parité
égalité
citoyenneté
autonomie
liberté
solidarité
mixité
respect
famille
solidarité
justice
égalité
mixité
liberté
justice
éducation
famille
femmes
droit
dignité
dignité
mixité
citoyenneté
égalité
éducation
droit
justice
dignité
justice
femmes
éducation
solidarité
famille
respect
liberté
solidarité
égalité
citoyenneté
femmes
parité
mixité
femmes
autonomie
égalité
dignité
droit
citoyenneté
éducation

04

PROJETS

1. Lutte contre le sexisme

Le CIDFF intervient depuis de nombreuses années dans le champ de la prévention des stéréotypes de genre auprès des jeunes, des professionnel-les et des parents. Différents thèmes tels que les violences sexistes et sexuelles, les relations filles/garçons, l'ouverture des choix professionnels, le harcèlement à l'école, l'éducation non sexiste… sont proposés.

Objectifs:

- Prévenir les comportements et violences sexistes
- Déconstruire les stéréotypes
- Susciter une prise de conscience sur les injonctions de genre
- Favoriser le respect pour améliorer les relations entre les filles et les garçons.
- Favoriser l'ouverture des choix professionnels

Lieu d'intervention :

Les actions se déroulent dans les établissements scolaires et associations de la Boucle Nord du département des Hauts-de-Seine, principalement à Courbevoie, Nanterre, Colombes, Gennevilliers et Clichy.

Déroulement de l'action :

Le CIDFF propose des interventions de 2h. L'intervention consiste à partir des stéréotypes sexistes énoncés par les élèves pour les faire réfléchir sur les inégalités entre les femmes et les hommes. La priorité est donnée au respect dans les relations filles/garçons afin de prévenir les violences sexistes. Il s'agit de :

- définir les stéréotypes, les préjugés, les repères, ainsi que les inégalités qu'ils engendrent
- travailler sur les définitions : discriminations, sexisme…
- identifier, analyser les comportements sexistes et les mécanismes qui les sous-entendent
- informer les jeunes sur les réponses pénales en matière de harcèlement à l'école, de cyberharcèlement, de violences sexuelles…

Les professeurs assistent à nos interventions. De manière générale, ils déclarent avoir pris conscience de l'ensemble des inégalités et des difficultés particulières rencontrées par les jeunes. Ainsi, les actions de sensibilisation en direction des jeunes bénéficient également aux professeurs (53 personnes) qui par la suite, s'interrogent sur leurs pratiques professionnelles.

Outils :

Le CIDFF intervient avec des powerpoints, des publicités sexistes, des quizz, des vidéos. Les supports sont adaptés à chaque âge et en fonction des demandes des professeurs. Certains points peuvent être davantage développés (sexualité, stéréotypes, violences faites aux femmes et aux jeunes filles). Des petits clips, des campagnes nationales ou bien des longs métrages permettent également d'illustrer nos propos.

Interventions auprès des jeunes - Lutte contre les violences sexistes											
N°	**Date**	**Ville**	**Structure**	**Thématique**	**Total**	**Adultes**		**jeunes**		**Pro**	
						F	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**
1	01-déc	Gennevilliers	CSC Aimé Césaire	Education non sexiste	7	6				1	
2	19-déc	Gennevilliers	CSC Aimé Césaire	Education non sexiste	11	10				1	
3	08-mars	Aubervilliers	DRDFE	Les métiers n'ont pas de sexe	100	80	20				
4	16-mai	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe	4			2	1	1	
5	02-mai	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe	4			2	1	1	
6	29-mai	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe	7			3	3	1	
7	06-juil	Gennevilliers	ESJ	Les métiers n'ont pas de sexe	16			10	5	1	
8	10-mai	Puteaux	Mission locale	Les métiers n'ont pas de sexe	12			2	9	1	
9	17-juil	Puteaux	Mission locale	Les métiers n'ont pas de sexe	9			2	5	2	
10	17-mars	Clichy	Collège jean Jaurès	Tous égaux	29			12	15	1	1
11	20-mars	Clichy	Collège Van Gogh	Tous égaux	27			14	11	2	
12	24-mars	Clichy	Collège Jean Masset	Tous égaux	21			8	11		2
13	20-avr	Colombes	Lycée Anatole France	Tous égaux	17				16		1
14	20-avr	Colombes	Lycée Anatole France	Tous égaux	17				14	1	2
15	08-févr	Colombes	CSC Fossés Jean	Tous égaux	12			6	5		1
16	19-janv	Courbevoie	Collège les Bruyères	Tous égaux	28			12	15	1	
17	19-janv	Courbevoie	Collège les Bruyères	Tous égaux	30	13	15			1	1
18	26-janv	Courbevoie	Collège les Bruyères	Tous égaux	30			13	16	1	
19	26-janv	Courbevoie	Collège les Bruyères	Tous égaux	28			13	13	1	1
20	02-févr	Courbevoie	Collège les Bruyères	Tous égaux	29			13	15	1	
21	02-févr	Courbevoie	Collège les Bruyères	Tous égaux	32			13	14	4	1
22	27-févr	Courbevoie	Collège Seurat	Tous égaux	23			14	8		1
23	27-févr	Courbevoie	Collège Seurat	Tous égaux	25			9	16		
24	01-mars	Courbevoie	Collège Seurat	Tous égaux	28			15	13		
25	02-mars	Courbevoie	Collège Seurat	Tous égaux	30	2		14	12	2	
26	03-mars	Courbevoie	Collège Seurat	Tous égaux	33			16	13	2	2
27	27-mars	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Tous égaux	30			15	15		
28	31-mars	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Tous égaux	14	12	2				
29	26-avr	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	Tous égaux	6			4		2	
30	14-mars	Nanterre	Collège Doucet	Tous égaux	15			5	9	1	
31	15-mai	RM	Collège La Malmaison	Tous Egaux	28			14	12	2	
32	15-mai	RM	Collège La Malmaison	Tous égaux	30	15	13			2	
33	17-févr	RM	Collège La Malmaison	Tous égaux	30			14	15	1	
34	02-juin	RM	Collège la Malmaison	Tous égaux	27			13	12	1	1
35	31-mai	RM	Collège la Malmaison	Tous égaux	30			11	15	2	2
	TOTAUX				**819**	138	50	269	309	37	16
						188		**578**		**53**	

En 2017, le CIDFF a animé 35 actions sur les stéréotypes de genre, permettant de sensibiliser plus de 800 personnes. Le public est plutôt mixte.

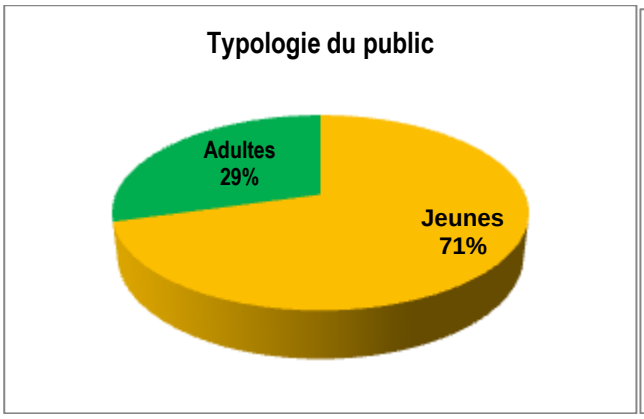

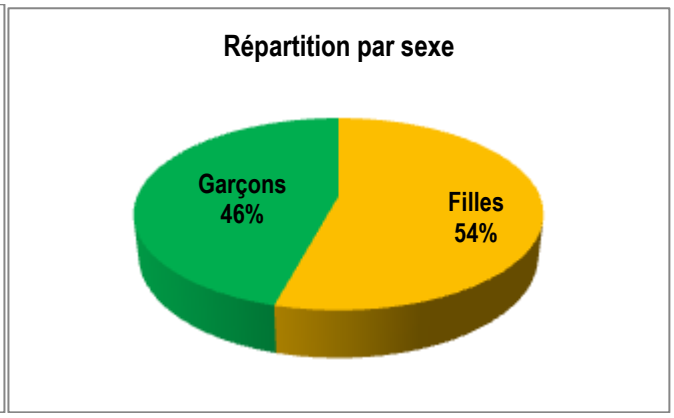

Afin de se perfectionner, les intervenantes ont participé à 2 formations sur le cyberharcèlement proposées par le CNIDFF et le Centre Hubertine Auclert. Ainsi, le CIDFF a retravaillé ses supports, en insistant davantage sur ces nouvelles formes de violences faites aux jeunes filles, via l'outil numérique.

Suite aux révélations dans les médias de personnalités dénonçant des faits d'agressions sexuelles, de nombreux établissements scolaires ont contacté le CIDFF pour des interventions sur les violences sexuelles. Il semblerait que l'éducation nationale souhaite mettre en place davantage d'actions de prévention des comportements sexistes afin de prévenir toute violence sexuelle.

En outre, de plus en plus de centres sociaux nous sollicitent pour intervenir auprès des groupes d'alphabétisation ou des publics inscrits en ateliers sociaux linguistiques (ASL) sur l'éducation non sexiste. Les échanges autour du rôle des parents, du choix des jouets, des déguisements, des lectures et ou des films proposés aux enfants permettent de prendre conscience des rôles traditionnels qui enferment les individus dans des stéréotypes de genre. Le lien avec l'orientation scolaire de leurs enfants, les opportunités et même les violences faites aux femmes est ainsi mis en exergue. Ces actions sont particulièrement intéressantes et les échanges très riches.

Ainsi, ce projet propose une réflexion générale sur les stéréotypes et les inégalités femmes/hommes à une diversité d'acteurs (les jeunes, leurs parents, leurs professeurs ou animateurs/trices). Ces temps d'échanges visent à déconstruire les préjugés et ainsi faire évoluer les mentalités autant qu'à fournir des informations juridiques et sociales indispensables.
Les fiches d'évaluation montrent une satisfaction globale du public. Les outils semblent adaptés, les informations de qualité et les échanges sont appréciés. Il n'est pas rare que les élèves nous demandent quand aura lieu la prochaine session.

2. Jeunes et citoyens

Descriptif du projet

Engager les jeunes dans la vie de la cité nécessite de leur dévoiler les cartes qu'ils ont en main et de leur faire comprendre les règles du jeu démocratique. Il s'agit de construire collectivement et individuellement une identité citoyenne comprenant aussi bien des droits que des devoirs. L'image négative que les jeunes, notamment de quartiers prioritaires, se font souvent de la justice (répressive, à géométrie variable, kafkaïenne) résulte d'une ignorance du lien entre justice et citoyenneté. La mise en exergue de ces notions, avec celle d'égalité, révèle l'importance pour eux de se saisir du droit. Par la découverte de la justice, ces "citoyens en herbe", une fois conscients de leur rôle, se trouvent dans une démarche active et responsable. Ce projet favorise donc la réussite éducative et la formation aux valeurs de la République, un des objectifs de la politique de la ville.

Objectifs

- Susciter une réflexion chez les jeunes sur leur place dans la société
- Développer leur connaissance de l'ensemble des droits et obligations des citoyens.
- Informer les jeunes sur leur relation à la Justice en leur qualité de citoyens.
- Impliquer les jeunes dans une démarche active les sensibilisant à la notion de respect des différences (lutte contre les discriminations).

Le projet « Jeune et citoyen » se compose de 3 ateliers :

- L'atelier 1 « Accès au Droit et à la citoyenneté»
- L'atelier 2 « Respect des différences »
- L'atelier 3 : Visite du TGI

En 2017, 7 actions ont été programmées. Ce sont près de 90 jeunes entre 11 et 18 ans et 14 animateurs/trices qui ont bénéficié de ce projet.

JEUNES ET CITOYENS 2017							
				TOTAL	Filles	Garçons	Pro
1	30-janv	Puteaux	Lycée Voilin	18	12	5	1
2	30-janv	Puteaux	Lycée Voilin	21	14	5	2
3	07-févr	Nanterre	CSC Hissez Haut	12	9	1	2
4	09-févr	Nanterre	CSC Hissez Haut	16	11	2	3
5	15-févr	Colombes	CSC Fossés Jean	11	7	2	2
6	16-févr	Colombes	CSC Fossés Jean	11	7	2	2
7	06-juin	Puteaux	Mission locale	15	8	5	2
TOTAL				**104**	**68**	**22**	**14**
				TOTAL	**90**		

Si le contenu des ateliers est pertinent et répond aux attentes des jeunes, le temps nécessaire (3 demi-journées) peut sembler trop long pour les structures jeunesse qui ont un planning chargé pendant les vacances scolaires. C'est pourquoi, le CIDFF propose également des ateliers d'une seule journée.

Les fiches d'évaluation remplies par les jeunes montrent la satisfaction générale. L'inscription des mêmes jeunes d'une année sur l'autre au projet est également un indice de satisfaction du public.

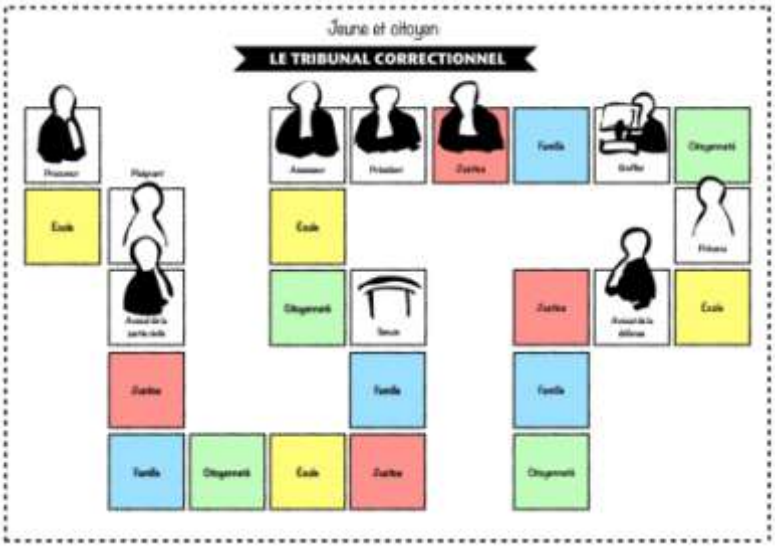

3. Femmes Citoyennes et Actives

Dans les quartiers en difficulté, les femmes sont souvent éloignées de l'information, méconnaissent les lieux et personnes ressources, ce qui amplifie leur isolement et freine leur insertion dans la cité et par conséquent celle de leurs familles. En effet, ces femmes ne savent pas où trouver les réponses ou les solutions à leurs problèmes spécifiques et multiples, tels que :

- difficultés de langue qui nuisent à la communication
- ignorance de leurs droits tant sur le plan familial que social
- difficultés de vie au quotidien ; environnement stressant
- ressources faibles et exiguïté des logements qui peuvent générer des problèmes de violences
- absence totale ou partielle de suivi médical.

Objectifs :

Le CIDFF se propose d'aider les femmes à :

- prendre conscience du lien entre isolement et difficultés d'insertion sociale dans la cité
- apporter les premiers éléments d'information pour répondre à leurs besoins et leur permettre d'identifier les lieux et personnes ressources de leur environnement local.

Il s'agit donc de permettre aux femmes des zones urbaines en difficulté d'engager une démarche d'insertion sociale.

Descriptif de l'action :

Pour atteindre ces objectifs, le CIDFF propose 4 ½ journées d'information collective sur les thèmes suivants :

- violences subies par les femmes
- citoyenneté et accès aux droits
- santé, prévention
- voies d'accès vers l'insertion.

Le CIDFF assure l'animation du travail de préparation ainsi que le déroulement de ces ½ journées.

Publics ciblés

- les mères des jeunes fragilisés, accompagnés dans le cadre du dispositif de la Réussite Educative
- les femmes des quartiers en difficultés, et tout particulièrement les femmes isolées socialement ou en grande précarité, n'ayant pas ou peu accès à l'information
- les groupes constitués (ex : des clubs d'alphabétisation, groupe d'activités diverses.)

Le projet FCA est proposé dans le cadre du Printemps de l'égalité, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

- **Atelier 1 : Violences conjugales, tous concernés : 7 mars**

Nombre de participants :
- 15 habitants-*tes* (15 femmes)
- 5 professionnels-*elles* (5 femmes)

Intervenants **:**
- AFED
- CIDFF

En France, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex conjoint. En moyenne, chaque année, 230 000 femmes se déclarent victimes de violences conjugales. Parmi elles, seules 14% osent porter plainte. Pour lutter contre ce phénomène et venir en aide aux victimes, le CIDFF et l'AFED ont proposé l'action de sensibilisation visant à prévenir ces violences et mieux repérer les acteurs locaux spécialisés en la matière.

- **Atelier 2 : Logement social, comment faire une demande : 7 mars**

Nombre de participants :
- 16 habitants-*tes* (15 femmes et 1 homme)
- 10 professionnels-*elles* (9 femmes et 1 homme)

Intervenants **:**
- OMHLM : les commissions d'attribution
- Service logement – Ville de Nanterre : les démarches
- AFED: les aides
- CIDFF : les aspects juridiques

Cette action visait à présenter les démarches indispensables pour effectuer une demande de logement social, les documents à fournir, les critères d'éligibilité, les délais d'attribution.

Un point sur le Droit au Logement Opposable (DALO) a également permis de clarifier certains aspects. La présentation des aides disponibles en la matière a permis d'apporter des réponses concrètes aux besoins des participants.

La thématique de l'accès au logement rencontre toujours un vif intérêt de la part des habitants des quartiers prioritaires.

- **Atelier 3 : La santé, un droit universel : 9 mars**

Nombre de participants :
- 4 habitants-*tes* (4 femmes et 0 homme)
- 5 professionnels-*elles* (4 femmes et 1 homme)

Intervenants **:**

- Nouvelles Voies : les droits (CMU, CMUC, AME, PUMA…)
- CIDFF : le congé maternité, le complément de libre choix d'activité…)

Cet atelier visait à donner des informations concrètes sur les principales aides en matière d'accès à la santé, de fonctionnement de la sécurité sociale et de la législation en matière de congé maternité.

- **Atelier 4 : Activité professionnelle, pour plus d'autonomie : 9 mars**

Nombre de participants :
- 12 habitants-*tes* (12 femmes et 0 homme)
- 5 professionnels-*elles* (5 femmes et 0 homme)

Intervenants **:**
- CIDFF
- Mairie de Nanterre

Le CIDFF a proposé la diffusion du film de Batik, sur le thème des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'accès à l'emploi en France et dans les pays de la rive sud de la méditerranée. Malgré la diversité des contextes, les femmes d'ici et d'ailleurs sont confrontées aux inégalités de genre. Les femmes sont souvent, limitées dans leur pouvoir d'agir et assignées à la sphère du travail reproductif (prise en charge du travail domestique et de soins de la famille). Les stéréotypes de genre, la division sexuelle du travail et les conditions matérielles de vie des femmes se conjuguent dans les mécanismes de reproduction des inégalités de genre.

Bilan :

Les 4 ateliers ont permis de sensibiliser un certain nombre d'habitantes du quartier. De nombreux professionnel-les se sont également mobilisés autour de l'animation des ateliers. La présence de la formatrice ASL pu permettre que certains thèmes soient repris dans les cours d'ASL ensuite.

UD-CIDFF
Union départementale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles
Hauts-de-Seine

4. Les projets portés par l'UD

Bilan Ateliers GIPA 2017

Dans le cadre de la généralisation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA) au 1er avril 2016, la CAF et ses partenaires comme le CNIDFF ont souhaité mettre en place des séances d'informations afin de développer une approche globale des situations de séparations.

L'objectif est d'aider les parents à mieux identifier leurs rôles et leurs responsabilités parentales lors d'une séparation ainsi que les différents impacts de cette séparation, notamment sur leurs enfants pour prendre des décisions éclairées à l'égard de la nouvelle organisation familiale grâce à une meilleure connaissance de leurs droits et obligations.

Chaque séance d'information collective "Parents après la séparation" est co-animée par un trio, agent de la CAF, médiatrice familiale et juriste du CIDFF.

Initialement, la séance était de 1h30 mais ce temps jugé insuffisant a été porté à 2h.

Elle se déroule en 3 temps :

- les impacts psycho-sociaux de la séparation au niveau des adultes et des enfants
- les aspects juridiques de la séparation (coparentalité, intérêt de l'enfant, résidence, contribution à l'entretien et à l'éducation et différents types de séparation)
- la communication entre parents et parents/enfants grâce à la médiation familiale notamment.

Ce projet permet également de faire connaître les intervenants locaux et peut donner lieu à des rendez-vous individuels à l'issue des séances.

En 2017, 6 ateliers ont été co-animés par une juriste du CIDFF de Nanterre sur les villes de Colombes, Gennevilliers et Nanterre.

92 ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Hauts-de-Seine

Prévention de la radicalisation

En 2017, le CIDFF a proposé la mise en place d'ateliers philosophiques.

Descriptif

Les ateliers philo ont été financés dans le cadre du programme de prévention de la radicalisation, initié par la Préfecture des Hauts-de-Seine. Les CIDFF qui intervenaient depuis 2016 auprès de jeunes filles radicalisées et leur famille, ont proposé d'élargir leur champ d'intervention à des actions de prévention primaire.

Les ateliers "Critique et moi" sont construits autour de plusieurs activités:

- **« Ma cité idéale »**

Chaque équipe doit créer son Etat idéal (mode de gouvernance, répartition des pouvoirs, lois principales (civil, pénal etc.), organisation sociale, éducation etc.). Chaque équipe désigne un porte-parole qui présente à l'équipe adverse son modèle de société. Les équipes doivent argumenter pour défendre leur projet face aux autres. Elles sont encouragées à s'interroger mutuellement.

- **« Joute verbale »**

Chaque équipe doit défendre un point de vue opposé sur un thème tiré au sort (racisme, sexisme, peine de mort, sujets d'actualité…) et doit élaborer un argumentaire.

- **« Mes idoles »**

Les jeunes sont invités à écrire le nom de leur idole (héros, héroïne) sur un post-it pour ensuite les afficher sur le tableau. L'animatrice les reclasse par thèmes : musique, sport, film, engagement politique. L'analyse du sexe des héros/héroïnes, de leur origine et / ou couleur de peau, permet d'enclencher une discussion autour des stéréotypes, de nos représentations et de qui sont nos modèles.

Objectifs

Présupposés réflexifs: Des études menées par des chercheurs en sciences humaines sur le processus de la radicalisation ont mis en évidence qu'au sein d'une pluralité de facteurs, la perméabilité d'un jeune public exposé à l'idéologie "djihadiste" ("une des seules offres sur le marché de l'idéal") repose entre autres sur un manque d'esprit critique et d'espace de parole collectif visant l'élaboration d'une réflexion citoyenne.
Les ateliers "critique et moi" ont pris pour modèle les "ateliers philo" afin d'offrir aux jeunes un espace de libre expression tout en respectant les règles du débat démocratique ainsi que la nécessité de faire émerger les conditions de possibilités d'une argumentation critique autour d'enjeux majeurs de société.

<u>Les objectifs des ateliers</u>:

- Développer l'esprit critique
- Questionner sa propre citoyenneté
- Favoriser l'émergence d'une conscience politique
- Appréhender les règles du débat démocratique
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Promouvoir le travail collaboratif

- Participer à la prévention de la radicalisation

Analyse

En 2017, le CIDFF de Nanterre a réalisé 7 ateliers: 5 actions au collège des Bouvets de Puteaux auprès de classes de 5ème et de 4ème et 2 actions au CSC Fossés Jean de Colombes, pendant les vacances de Noël, auprès de collégiens.
Au total, ce sont **144 jeunes** qui ont été sensibilisés et 11 professionnel-les.

ATELIERS PHILO							
	Date	**Ville**	**Structure**	**Filles**	**Garçons**	**Pro**	**TOTAL**
1	04-janv	Colombes	CSC Fossés Jean	5	9	1	15
2	05-janv	Colombes	CSC Fossés Jean	6	6	1	13
3	05-févr	Puteaux	Collège les Bouvets	9	15	2	26
4	06-févr	Puteaux	Collège les Bouvets	10	14	2	26
5	07-févr	Puteaux	Collège les Bouvets	11	9	2	22
6	08-févr	Puteaux	Collège les Bouvets	14	12	2	28
7	14-févr	Puteaux	Collège les Bouvets	14	10	1	25
TOTAL				**69**	**75**	**11**	**155**

5 jeunes qui avaient participé à la 1ère action à Colombes, se sont réinscrits le lendemain, ce qui montre leur intérêt pour ce projet et le besoin d'espace de paroles et d'échanges.

a) Thèmes / verbatim

Les collégiens se sont saisis avec enthousiasme des exercices proposés. Ils se sont montrés intéressés par les différentes thématiques ainsi que par la possibilité d'exprimer leur propre point de vue sur la société.
Dans la plupart des ateliers, une seule activité a pu être mise en place, faute de temps. Les collégiens ont défendu leur modèle de société idéale en proposant différentes mesures. Presque tous les jeunes ont défendu des mesures en lien avec **l'écologie** (murs végétaux, voitures électriques, recyclage, tri des déchets etc.).

La **thématique de la sécurité** au travers des problématiques terroristes a été souvent mise en exergue. Pour certains, il serait important ***"de fouiller aussi les enfants qui entrent dans les centres commerciaux, parce que, les enfants, eux aussi, peuvent porter des bombes".*** En filigrane, se dessine ici l'impact des récents attentats sur le jeune public ainsi que la formulation de **stéréotypes** et d'**amalgames** autour des ***"musulmans qui sont comme des requins: certains tuent, d'autres non."*** Une des classes s'est mise à réfléchir autour de la **métaphore du pommier:** ***"les terroristes sont comme des pommiers. Si une pomme est pourrie, elle contamine les autres?".*** Cette discussion a permis d'interroger et d'affiner la comparaison aussi bien sur le fond (l'homme est-il une pomme ? N'a –t-il pas une capacité de réflexion) que sur la forme (introduction de la notion d'analogie).
La **justice sociale** (développement des centres d'hébergement pour les SDF, gratuité des transports, lutte contre le chômage etc.) semble également être un sujet qui les mobilise. Fréquemment, les élèves ont soutenu l'idée **d'une école plus ludique** laissant libre place à l'expression personnelle.
Dans le cadre de l'activité joute verbale, les jeunes ont évoqué **la peine de mort**, **le sexisme** ainsi que **le racisme**, thèmes qu'ils avaient eux-mêmes choisis en amont.

L’exercice de défendre un point de vue différent du sien a tout de même été difficile pour certains.
La question de l’application de peines plus sévères est aussi revenue régulièrement, avec un nombre important de jeunes favorables à la peine de mort. Des échanges très riches autour de la sanction, de la prison, de la compréhension de la peine et de la capacité de l’être humain à s’améliorer ont ainsi pu alimenter les réflexions.

Les élèves se sont montrés très investis, avec de nombreuses prises de parole et une certaine créativité. Les intervenantes notent une bonne compréhension des règles de la prise de parole en groupe et du débat d'idées, une capacité d'élaboration de ses propres idées grâce à l'étayage maïeutique des intervenantes. L’atelier a permis la mise en lumière des stéréotypes, l’élaboration des prémices de l'argumentation ainsi q’un travail sur la confiance en soi et l'expression publique
Cependant, certaines difficultés ont pu être identifiées :
- comment répondre aux autres sans s'exposer émotionnellement?
- comment apprendre à poser un regard critique sur les idées reçues?
- comment exister au sein d'un groupe?

L’analyse des fiches statistiques font apparaitre que pour la grande majorité des élèves, l’action était très intéressante. Ils ont appris de nouvelles choses, et ils apprécient de s’être exprimés librement. Tout le monde a trouvé l’atelier « super ». Plus de 90% des jeunes souhaitent en reparler en famille ou avec des amis.

<u>Sujets proposés par les jeunes</u> :
- Egalité filles/garçons, les droits des femmes
- Les violences / violences envers les enfants
- Le harcèlement
- Le racisme
- La politique

Le tour de France de l'égalité

Les CIDFF de l'UD CIDFF ont mis en place 2 ateliers dans le cadre du Tour de France de l'Egalité. Les équipes se sont posées sur les marchés de Nanterre et de Boulogne pour interroger les passants avec une question qui devait susciter une réaction :

« ***C'est mieux d'être un homme, c'est nul d'être une femme ?*** »

Plus de 70 personnes ont ainsi pris le temps de s'arrêter pour discuter, échanger, partager leur sentiment sur l'égalité femmes/hommes.
67 verbatims ont été énoncés par des participant-es allant de 12 à 85 ans.

On remarque une participation plutôt féminine : **62% de participation émanent des femmes** et un intérêt prononcé de la part des participant-es agé-es entre 20 à 40 ans.

Les constats :

1. Une évolution de la situation des femmes par rapport au passé et par rapport à d'autres pays.

2. L'existence persistante des inégalités femmes-hommes avec un accent mis sur les violences subies par les femmes.

3. La volonté d'affirmer de la part des femmes la fierté d'être une femme et d'aimer l'être malgré les inégalités.

Besoins/Attentes :

- Faire appliquer les lois
- Travailler sur l'éducation des filles et des garçons
- Action de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes
- Formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles
- Information juridique/ accès aux droits

Solutions nouvelles envisagées/Pistes d'actions :

- Inscrire dans la durée les actions de sensibilisation et de formation en maintenant les financements sur plusieurs années et à hauteur des frais engagés.
- Faciliter la recherche d'un double financement lors d'appels à projet le nécessitant.
- Financement à 100% des projets
- Réinvestir des subventions de fonctionnement sur les missions essentielles des associations présentes sur le terrain depuis de nombreuses années (disparition ou gel des financements de l' accès aux droits)
- Reconnaitre la mission de service public que certaines associations mettent en place.

ANALYSE DE VERBATIMS

Féminin/ masculin	24 fois	« Les femmes sont plus courageuses » « …elles sont trop émotives, pas assez impartiales. » « On est plus patientes. « Être un homme c'est difficile »
Responsabilités familiales	13 fois	« Du coup, je suis la mère et le père » « On partage les tâches. » « …les femmes sont utiles pour plein de choses : faire les courses, le ménage… » « …au sein d'un foyer, un homme a plus de liberté » « …j'ai donné la vie et protégé mes enfants. »
Culture	10 fois	« Les mentalités évoluent. Je ne vois pas de différence entre être un homme et être une femme. » « Bien sûr qu'on n'est pas encore égaux dans notre société actuelle. » « Le monde a été fait par un homme, pour les hommes. »
Emploi	13 fois	« …ici elles sont libres, elles travaillent. » « …une femme devrait être dans la cuisine et les hommes dehors » « …il n'y a pas de différence […] sauf dans le travail » « Elles font tout : ménage, enfant, travail. »
Législation	8 fois	« C'est de la faute du gouvernement. » « Il faut plus d'éducation à la sexualité et au respect. » « Les femmes ont plus de droits aujourd'hui, ce qui complique les relations de couple. »
Auto-défense	7 fois	« On se bat plus ! » « Il faut plus de sécurité » « Le danger est partout » « …il faut que les femmes luttent encore. » « Heureusement qu'il y a les associations."
Violence	11 fois	« J'ai été une femme battue, j'ai pris des coups de couteau. » « C'est nul d'être une femme car […] violences par les hommes. » « La tenue vestimentaire ne justifie pas les comportements sexistes. »

Intégration sociale et citoyenne des femmes issues de l'immigration

En 2017, les CIDFF du 92 ont poursuivi l'action engagée depuis 2011 portant sur l'intégration sociale et citoyenne des femmes issues de l'immigration.

Comme les années précédentes, des groupes de femmes ont été constitués dans les cours d'alphabétisation, les ateliers sociolinguistiques (ASL) ou participant à des activités sociales et culturelles dans des associations ou centres sociaux et elles ont pu bénéficier d'ateliers leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la société française.

Au total 13 ateliers ont été mis en place sur le département et animés conjointement par les juristes des 3 CIDFF.

Objectifs :

Les ateliers ont pour objectif d'apporter aux femmes issues de l'immigration des éléments leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la société française et d'identifier les lois fondamentales qui régissent la vie familiale, sociale et les relations de travail y compris les informations sur les droits des femmes en France.

13 actions ont été animées dans 8 communes du département des Hauts de Seine :

Asnières	CSC Louise Michel
Bagneux	Centre social Jacques Prévert
Boulogne Billancourt	Centre social du Pont de Sèvres
Chatenay Malabry	La Passerelle
Clamart	Centre social Pavé Blanc, Maison des Associations
Fontenay aux Roses	Maison de quartier Paradis
Malakoff	CSC Pierre Valette
Rueil Malmaison	CSC des Mazurières

Au total 143 femmes ont été informées. Elles ont participé à un atelier, selon les besoins repérés par les formateurs, parmi les thèmes suivants : Citoyenneté / Valeurs de la République, Egalité Femmes / Hommes, Accès aux droits.

Depuis 2011, près de 2 000 personnes ont bénéficié d'une information sur les droits et devoirs en France et plus de **200 ateliers** ont été organisés sur l'ensemble du département des Hauts de Seine.

On note également des écarts très importants concernant le nombre de femmes assistant aux ateliers avec des groupes de 20, voire 22 personnes par atelier et des groupes avec 4 ou 5 participants.

La réussite d'un tel projet repose sur :

- Une étroite collaboration avec les structures locales qui connaissent bien l'activité et les missions des CIDFF
- Un partenariat avec les formateurs qui sont au plus près du public et qui peuvent identifier leurs besoins et les difficultés qu'il rencontre ;
- Des groupes constitués dans les cours ASL ou cours de français pour permettre une mobilisation du public.

Un bilan positif partagé par les formateurs et les participants

Le travail de partenariat mis en place par les CIDFF en amont a permis aux formateurs de préparer les interventions (explications sur le contenu et le vocabulaire utilisé) et ensuite de relayer les informations transmises par les juristes pendant les ateliers. Nombre d'entre eux nous indiquent qu'après les ateliers, les apprenantes souhaitent revenir sur les sujets traités pendant les ateliers et approfondir certaines notions.

Par ailleurs, les documents d'évaluation renseignés par les formateurs/référents font état d'une bonne participation au cours de chacun des ateliers (écoute, prise de parole, dynamisme du groupe, interactions…), et tous indiquent que les ateliers ont permis aux participantes :

- d'acquérir de nouvelles connaissances ou d'affiner celles qu'elles avaient déjà
- de s'exprimer, d'afficher leur point de vue, leur niveau d'adhésion ou leurs divergences et de confronter leur propre système de références à celui qui organise la vie en France.

Enfin, on constate que de nombreuses personnes présentes pendant les ateliers viennent ensuite consulter la juriste dans les permanences pour obtenir des informations sur leur situation personnelle. Le fait d'avoir rencontré la juriste pendant l'atelier et d'avoir pu échanger avec elle facilite la prise de contact et les démarches pour consulter en entretien individuel.

Cette action est donc en complète cohérence avec les champs d'intervention des CIDFF car elle s'inscrit dans une démarche d'accès aux droits. Elle s'attache à agir pour l'égalité et à soutenir les démarches d'autonomisation des femmes.

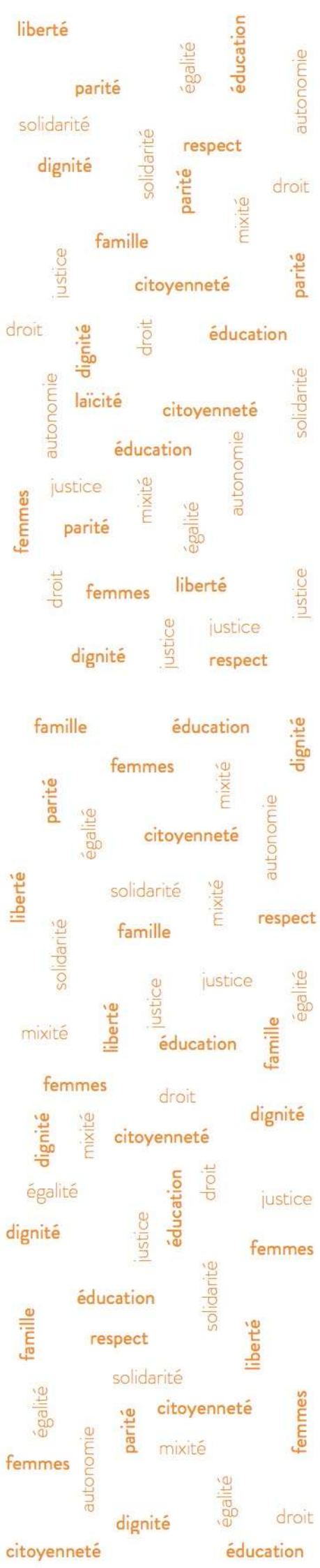

05

PERSPECTIVES

Union départementale des CIDFF

Les CIDFF du département n'ont cessé de renforcer leur collaboration. Les CIDFF de Boulogne, Clamart et Nanterre proposent ainsi des projets coordonnés, déclinés sur l'ensemble des communes des Hauts de Seine. Cette collaboration va se poursuivre en 2018.

Droits des étrangers

Le CIDFF est de plus en plus sollicité pour des questions relatives au droit des étrangers. En 2017, une permanence spécialisée a été ouverte au centre social du Petit Colombes. Les sollicitations de femmes étrangères mais aussi d'hommes sont en constante augmentation, le département étant assez peu doté de réponses en la matière.

Cyberviolences

Le CIDFF va développer son expertise en matière de lutte contre les violences, en mettant en lumière la spécificité des cyberviolences, qu'elles aient lieu entre jeunes, dans les relations de travail ou de couples.

Violences sexuelles

Depuis *#mee too* et *#balance ton proc*, les femmes victimes de violences sexuelles semblent davantage vouloir dénoncer les violences, ce qui entraine une augmentation des demandes. Le CIDFF avait pour habitude de renvoyer les victimes de violences sexuelles vers l'AVFT et le CVCF, mais la saturation de ces associations spécialisées a inversé la tendance. Ces associations réorientent les victimes vers les permanences des CIDFF. Nous constatons donc une augmentation importante des demandes d'aides pour des viols et agressions sexuelles.

Permanences pour les enfants exposés aux violences

Les CIDFF du département souhaitent développer des permanences spécialisées pour accompagner les enfants exposés aux violences conjugales.

Groupes de paroles

A de nombreuses reprises depuis mars 2017, les personnes reçues dans le cadre de la permanence psychologique ont exprimé le désir d'intégrer des groupes de parole. Souvent, il s'agissait de rompre l'isolement, de se retrouver avec des femmes ayant connu un parcours analogue et d'être soutenue dans les démarches.

Pour répondre à cette demande, le CIDFF de Nanterre cherche en 2018 à mettre en place, au sein de l'association, des groupes de paroles à destination des femmes victimes de violences au sein du couple et de violences sexuelles.

Violences au travail

Le CIDFF est également de plus en plus sollicité pour intervenir dans le domaine de la lutte contre le harcèlement sexuel. Des victimes sollicitent les juristes et la psychologue, mais de nombreuses entreprises nous ont aussi contactées pour mettre en place des actions collectives sur le harcèlement sexuel au travail. Ainsi, en février 2018, le CIDFF a animé, avec ONU Femmes France, une sensibilisation auprès des responsables de Franprix (150 personnes).

Ateliers de préparation aux audiences

Les CIDFF souhaitent mettre en place des ateliers collectifs visant à préparer les femmes victimes de violences aux procès. Souvent très isolées, terrorisées de se retrouver face à leur agresseur, peu habituées des tribunaux, les victimes sont particulièrement fragilisées et en demande.

Jeunes et Femmes

En partenariat avec les missions locales, le projet vise à remobiliser les jeunes femmes de 18 à 25 ans en manque de repères, aussi bien sur le plan personnel que professionnel.

Les objectifs sont multiples : repérer les situations de violences, prendre conscience des représentations sexistes, connaître ses droits, reprendre confiance en soi…
Ainsi, le CIDFF 92 Nanterre propose un parcours de citoyenneté de 2 semaines autour d'ateliers thématiques (santé, droit, emploi, formation…).

Prise en charge des auteurs

En 2018, le CIDFF devrait étendre les stages de responsabilisation aux auteurs de violences suivis par le SPIP, aussi bien en milieu ouvert que fermé (Maison d'arrêt de Nanterre).

C'est aux côtés des femmes victimes de violence depuis de nombreuses années que le CIDFF a pu identifier la nécessité de mettre en place une modalité de prise en charge des auteurs de violences afin d'enrayer l'usage de ces pratiques.

L'objectif de cette action visera à réduire la récidive en tenant compte des dynamiques psychiques à l'œuvre dans les passages à l'acte violents au sein du couple.
De plus, les structures accompagnant les auteurs de violences conjugales sont relativement rares, ces derniers ayant du mal à entamer une démarche de remise en question.
Le CIDFF constate pourtant une demande des auteurs de bénéficier d'un espace de parole et d'élaboration.

Afin de lutter contre les violences faites aux femmes, il parait nécessaire de s'attaquer aux origines du processus et donc d'accompagner les auteurs de violences conjugales sur le chemin les menant au désengagement de la violence.

C'est la raison pour laquelle le CIDFF92 souhaite mettre en place des groupes de paroles à destination des auteurs de violences conjugales.

De plus, le CIDFF92, de par sa spécialisation autour de la thématique des violences conjugales, souhaite proposer aux auteurs ayant été condamnés à une obligation de soins par la justice d'être suivis par la psychologue de l'association. La prise en charge thérapeutique demeure un jalon incontournable dans la lutte contre la récidive auprès des auteurs de violences conjugales.
De plus, les obligations de soins sont rarement respectées dans la mesure où les CMP peuvent être réfractaires à ces suivis contraints ou présenter des délais d'attente très longs. C'est en identifiant le nombre restreint de lieux accompagnant les auteurs de violences conjugales que le CIDFF92 a perçu la nécessité de développer son partenariat avec le tribunal ainsi que le SPIP92 afin que les auteurs de violences conjugales puissent être orientés vers l'association.

La lutte contre les violences conjugales ne peut se limiter à l'accompagnement des victimes. L'action que propose ici le CIDFF92 vise à enrayer le processus à sa source pour faire reculer le nombre de victimes.

Le CIDFF déplore le manque de financements alloués à cette dimension de la problématique des violences faites aux femmes.

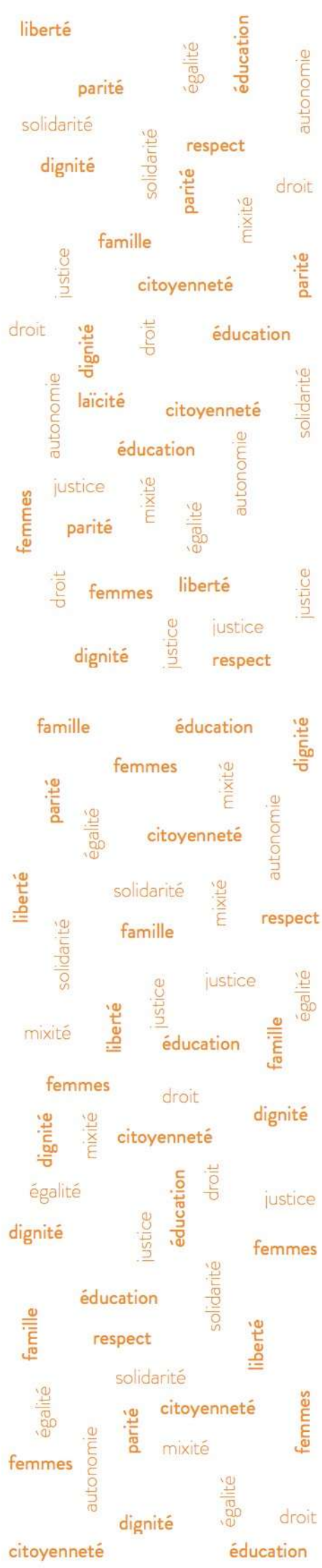
liberté
égalité
éducation
parité
autonomie
solidarité
respect
dignité
solidarité
parité
droit
mixité
famille
justice
citoyenneté
parité
droit
dignité
droit
éducation
autonomie
laïcité
citoyenneté
solidarité
éducation
autonomie
justice
mixité
femmes
parité
égalité
droit
femmes
liberté
justice
justice
justice
dignité
respect
famille
éducation
dignité
femmes
mixité
parité
égalité
citoyenneté
autonomie
liberté
solidarité
mixité
respect
solidarité
famille
justice
justice
égalité
mixité
liberté
éducation
famille
femmes
droit
dignité
dignité
mixité
citoyenneté
égalité
éducation
droit
justice
dignité
justice
femmes
éducation
solidarité
famille
respect
liberté
solidarité
égalité
citoyenneté
femmes
parité
mixité
femmes
autonomie
égalité
dignité
droit
citoyenneté
éducation

CIDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Hauts-de-Seine / Nanterre

71, rue des Fontenelles - 92000 Nanterre
Tél. : 01 71 06 35 50 - Fax : 01 71 06 35 50
E-mail : cidff92nanterre@gmail.com
http://hautsdeseine-nanterre.cidff.info

Association loi de 1901